

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL du 26 JUIN 2026

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Direction Finances

Service Exécution Budgétaire

Rapport examiné par la 8^{ème} commission :

Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :

Approbation du compte financier unique de l'exercice 2025 - Affectation des résultats.

Pièces jointes ou annexes :	<i>tableaux financiers - Note de présentation brève et synthétique CFU2025</i>
-----------------------------	--

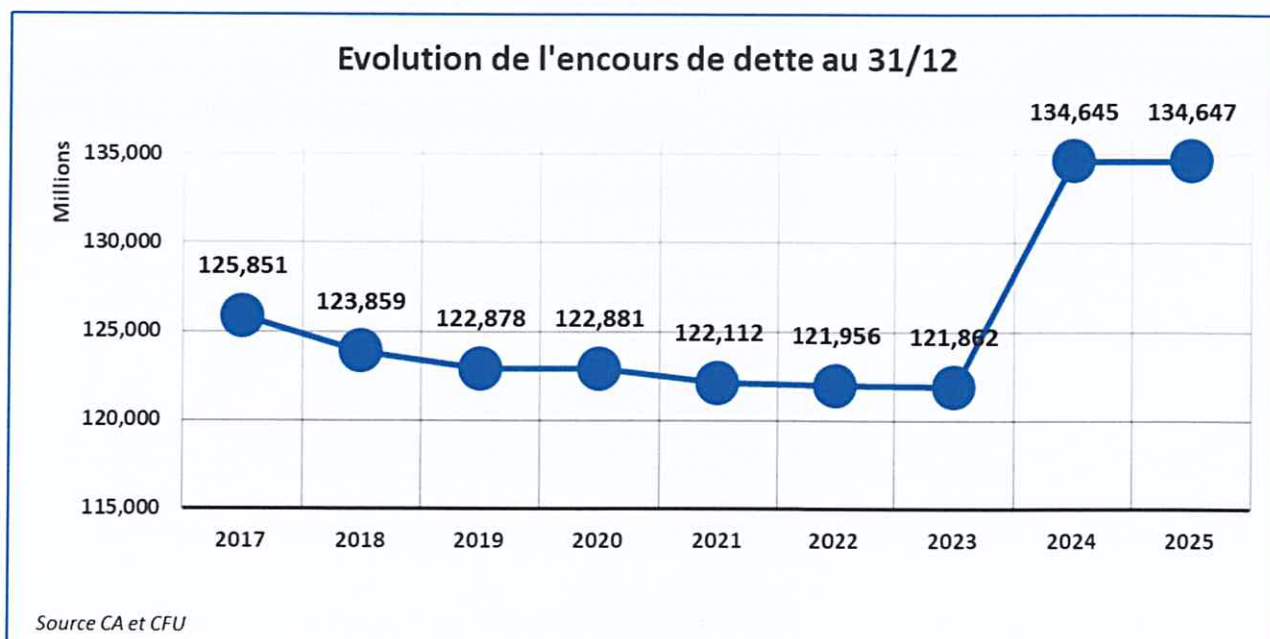
Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous soumettre le compte administratif de l'exercice 2025, qui prend pour la première fois la forme d'un Compte Financier Unique. Ce nouveau document qui est la fusion de compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du payeur départemental, est imposé par des obligations réglementaires qui fixent comme date limite de mise en œuvre, l'adoption des comptes de l'exercice 2026. Le Département a fait le choix de présenter ses comptes selon ce nouveau format, avec un an d'avance sur l'échéance imposée. C'est pourquoi, nous vous soumettons aujourd'hui le Compte Financier Unique (CFU) 2025.

Les niveaux d'exécution du budget (en mouvements réels) sont très élevés tant en dépense (95,42%) qu'en recette (101,90%).

L'exercice budgétaire 2025 est, comme l'exercice précédent, fortement impacté par les travaux de mise à 2x2 fois de la RD1124 dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département. Le montant des travaux réalisés sur la portion Gimont/L'Isle-Jourdain s'est élevé à 31,702 M€ représentant près de 61% du montant total des dépenses d'équipement de l'exercice.

En matière de gestion de sa dette, le Département a fait le choix en 2025 de stabiliser son encours après une année 2024 marquée par un volume d'emprunt conséquent. La collectivité a ainsi mobilisé de nouveaux emprunts pour un montant cumulé de 14,130 M€ alors que le remboursement en capital de l'exercice s'est élevé à 14,128 M€. Ceci a eu pour effet un maintien de l'encours au 31/12/2025 à 134,647 M€ soit un niveau quasi équivalent à celui constaté au 31/12/2024 de 134,645 M€.



L'épargne brute, qui exprime la capacité de la collectivité à rembourser sa dette et à autofinancer ses investissements, se rétablit sensiblement en 2025 après plusieurs exercices de baisse sous l'effet de DMTO¹ atones et de dépenses sociales particulièrement dynamiques.

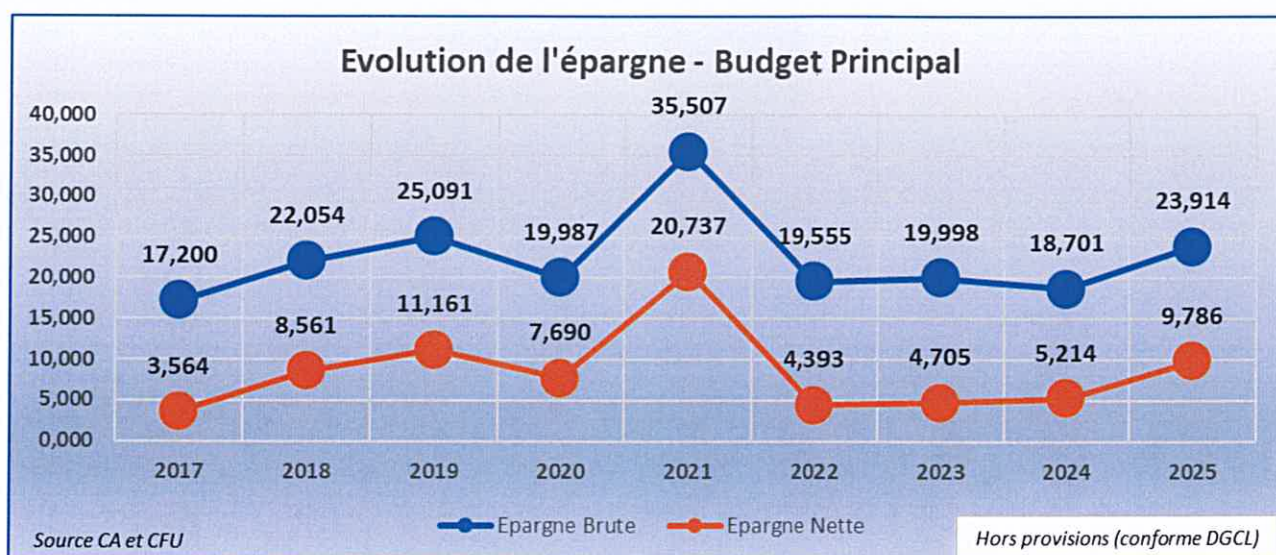
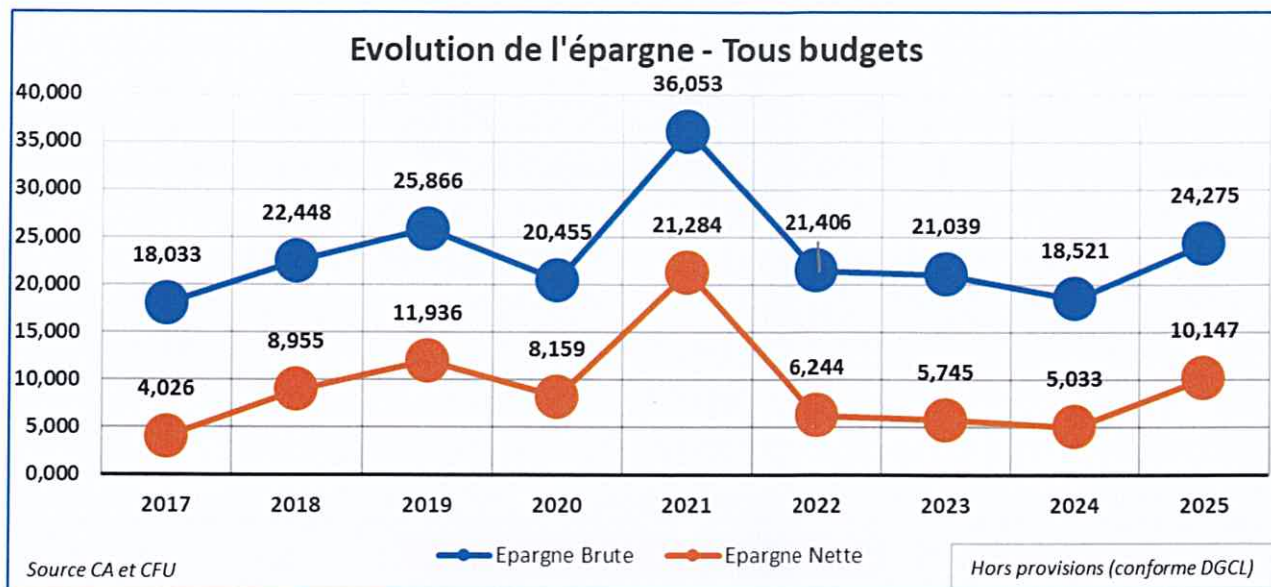
L'épargne nette, quant à elle, correspond à l'épargne brute après déduction du remboursement du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette. Elle suit la même trajectoire que l'épargne brute.

L'épargne brute du Département tous budgets confondus s'est ainsi établie à 24,275 M€, en progression de +5,754 M€ par rapport à 2024. Au titre du budget principal elle est de 23,914 M€,

¹ DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux

et suit la même trajectoire que l'épargne « tous budgets »².

Le taux d'épargne brute ³(dont le seuil d'alerte en analyse financière se situe en dessous de 7%) passe de 6,4% en 2024 à plus de 8% en 2025 (la moyenne 2024 des départements de la même strate – nombre d'habitants <250000 – se situant à 12,6%)



Les dépenses d'actions sociales⁴ s'établissent à 182,020 M€. Elles représentent plus de la moitié (52,55%) des dépenses réelles totales de la collectivité (64,74% des dépenses réelles de fonctionnement et 0,82% des dépenses réelles d'investissement). Elles ont progressé de +0,73% en 2025 pour s'établir à 182,020 M€ contre 180,706 M€ en 2024. Elles sont composées notamment

² Le niveau d'épargne affiché est retraité de -0,788 M€ par rapport au niveau d'épargne « comptable ». En effet des produits de cessions d'immobilisations (non intégrables dans le calcul de l'épargne) ont été comptabilisés en 2025 en « produits divers de gestion courante », qui font par nature partie intégrante du calcul de l'épargne. Cette opération a été rendue nécessaire suite à la non finalisation de l'intégration dans l'inventaire du Département, d'éléments d'actifs provenant du Syma Nogaropole clôturé et de l'Etat dans le cadre du transfert des RN. Aussi, afin de ne pas afficher une épargne intégrant des produits de cessions d'immobilisation, le niveau d'épargne présenté fait l'objet d'un retraitement.

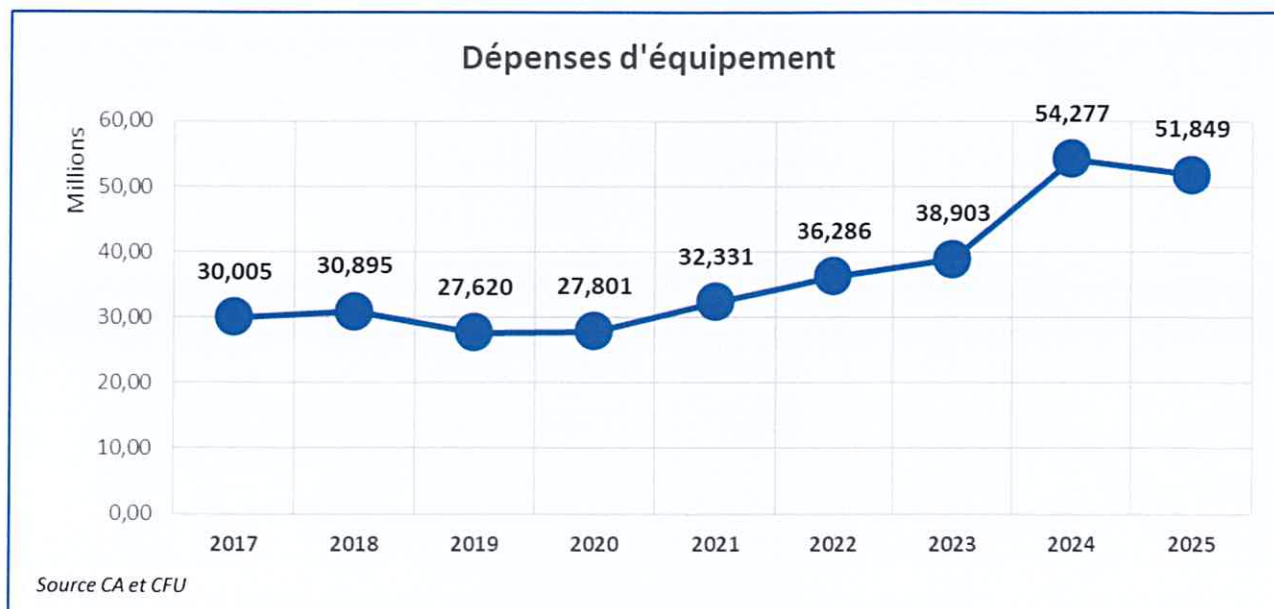
³ Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement

⁴ Total Fonction 4 y compris dépenses de personnel

des 3 AIS⁵ (APA⁶, PCH⁷, RSA⁸) pour 70,790 M€ qui évoluent respectivement de -0,97%, +5,34% et +1,15% ainsi que de dépenses d'hébergement⁹ pour un montant de 60,323 M€ (+1,073 M€ soit +1,81%).

Les dépenses de masse salariale¹⁰ se sont élevées en 2025 à 85,582 M€ (contre 84,385 M€ en 2024) soit une évolution de +1,42% (+1,197 M€). Cette augmentation maîtrisée se répartit pour 11% au titre de la rémunération des assistants familiaux et pour 89% au titre de la rémunération de l'ensemble des autres agents de la collectivité. Elle est la résultante de plusieurs facteurs dont notamment la hausse de la cotisation CNRACL à la charge de l'employeur qui a pesé pour +1,030 M€.

Les dépenses réelles d'investissement se sont établies en 2025 à 66,063 M€ contre 83,466 M€ en 2024. Cette situation intègre la reprise du déficit d'investissement de l'année précédente pour 0,086 M€ (15,701 M€ en 2024). Hors reprise du déficit, hors dépenses liées à la dette et hors opérations spécifiques, les crédits d'investissement dédiés à l'équipement se sont élevés à 51,849 M€ en 2025 contre 54,277 M€ en 2024. Hors opération liée à la mise à 2x2 voies de la RD1124, les dépenses d'équipement se sont élevées à 17,905 M€ en 2025.



Le contexte économique de l'année 2025 a été marqué par un niveau d'inflation relativement bas. En moyenne annuelle, les prix à la consommation ralentissent de nouveau en 2025. L'inflation en moyenne annuelle s'établit ainsi à +0,9 %, après +2,0 % en 2024 et deux années marquées par une forte inflation (+4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022). Hors tabac, les prix à la consommation sont également moins dynamiques qu'en 2024 : +0,9 % en 2025, après +1,8 %. La baisse de l'inflation en moyenne annuelle est tirée par le net repli des prix de l'énergie (-5,6 % après +2,3 %). Elle est amplifiée par un ralentissement des prix dans tous les autres secteurs : services (+2,3 % après +2,7 %), tabac (+4,3 % après +10,3 %), alimentation (+1,2 % après +1,4 %) et produits manufacturés (-0,3 % après une stabilité).

⁵ AIS : Allocations Individuelles de Solidarité

⁶ APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

⁷ PCH : Prestation de Compensation du Handicap

⁸ RSA : Revenu de Solidarité Active

⁹ Dépenses d'hébergement : Articles des comptes 652

¹⁰ Articles des comptes 621,64, 631 et 633, (rémunérations et charges sociales), des chapitres 012, 016 et 017 tous budgets confondus.

Cela se traduit dans les comptes du Département par une progression contenue des dépenses réelles de fonctionnement (hors provisions, reprise de résultat et subventions d'équilibre) de +0,68%.

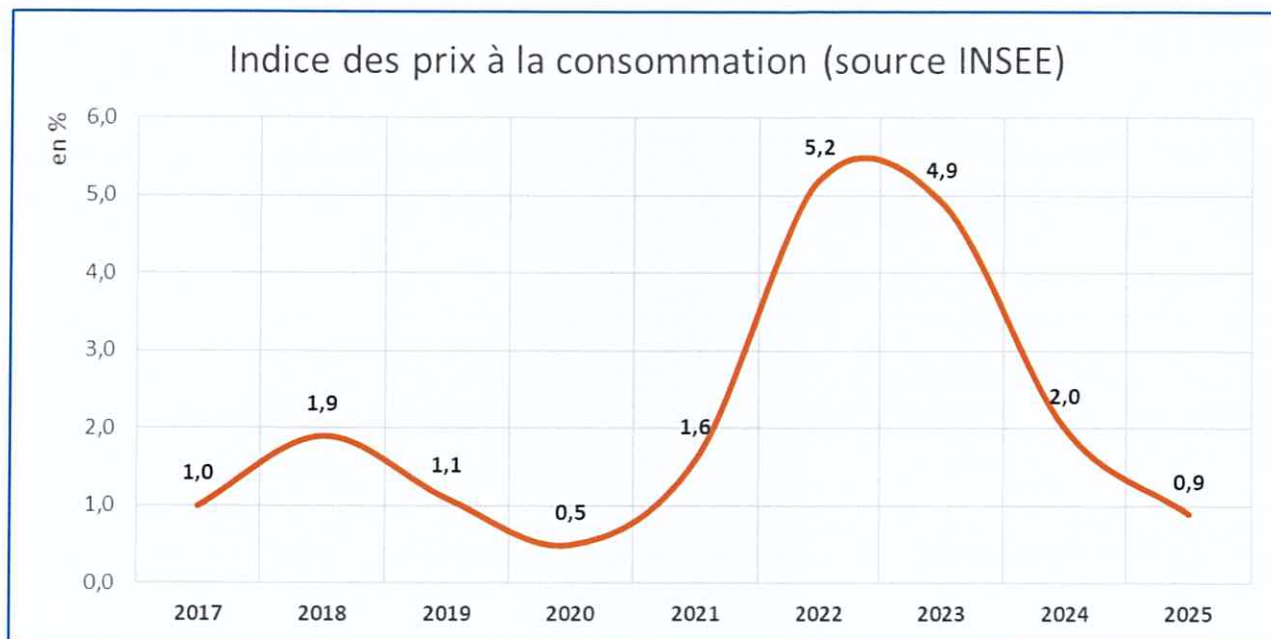


Table des matières

I.	LE COMPTE FINANCIER UNIQUE	
A.	Tous budgets confondus - Opérations réelles et d'ordre	
B.	Par budgets - Opérations réelles et d'ordre	
C.	Tous budgets confondus - Opérations réelles	
D.	Les prévisions et réalisations, par budgets.....	
II.	LA PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE PAR NATURE	
A.	Investissement	
1.	Les dépenses d'investissement	
2.	Les recettes d'investissement	
B.	Fonctionnement	
1.	Les dépenses de fonctionnement	
2.	Les recettes de fonctionnement	
III.	L'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025	
A.	Les résultats de l'exercice 2025.....	
B.	L'affectation des résultats excédentaires de fonctionnement 2025	
IV.	LA PRÉSENTATION PAR FONCTIONS	
V.	LES BILANS SPECIFIQUES.....	
	ANNEXES – TABLEAUX FINANCIERS.....	

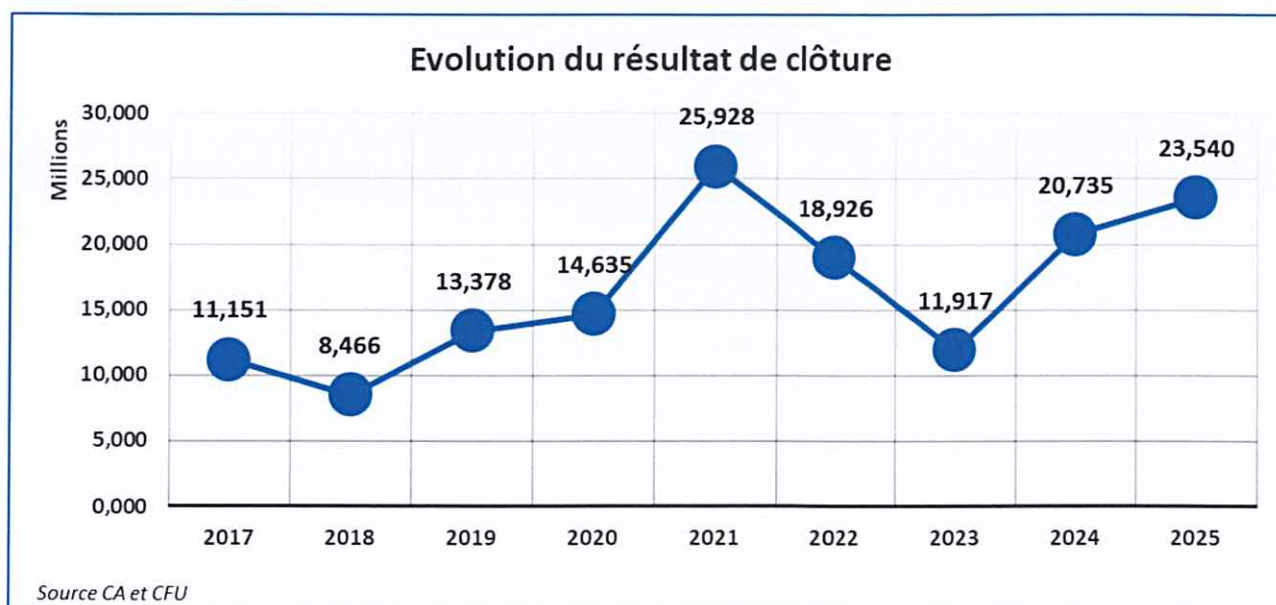
I. LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Un compte financier unique 2025 est présenté pour l'ensemble des budgets de la collectivité (budget Principal, budgets annexes SATESE, Espaces Naturels Sensibles et CAUE, Laboratoire Vétérinaire Eaux et Sols, Autodrome de Nogaro).

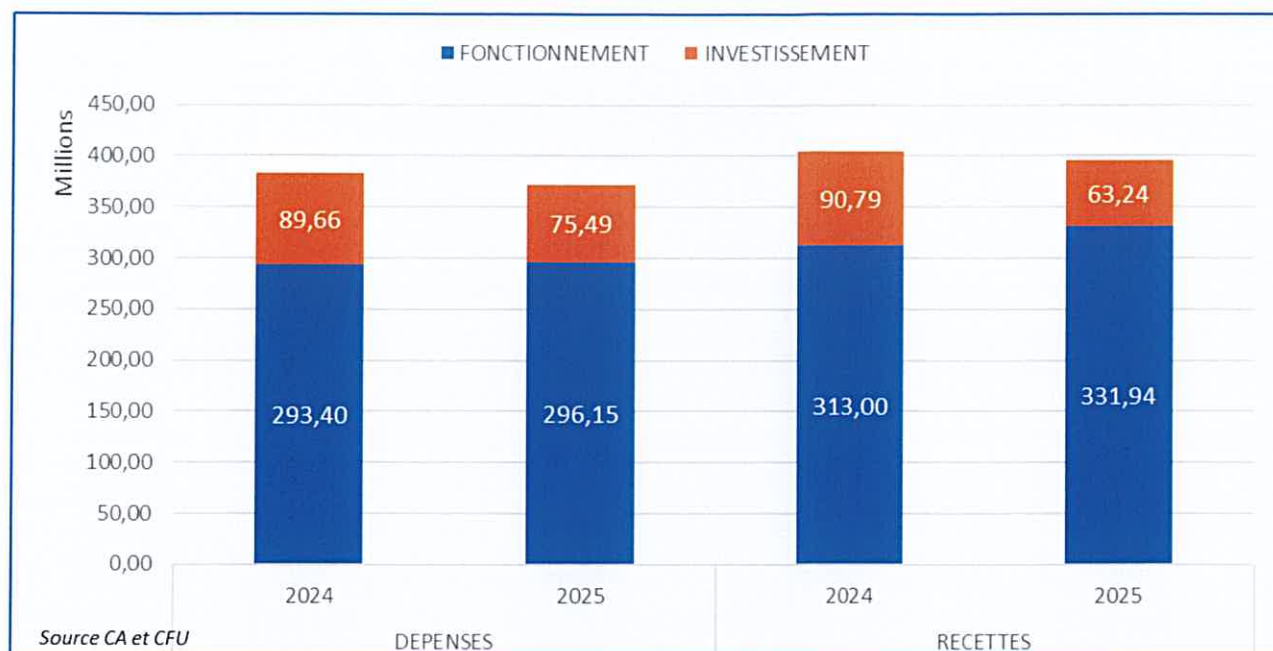
Un CFU relatif au budget annexe du POLE THERMAL (dont l'activité a été clôturée au 31/12/2024) est également présenté. Sa génération a été rendue nécessaire dans le cadre des opérations de clôture et de transfert réalisées en 2025 par la paierie départementale ; ces opérations non budgétaires sont affichées à partir de la page 31 du CFU. Ce budget annexe ne présente en 2025 aucune prévision et aucune consommation de crédits et le solde de l'ensemble des comptes est à 0. Le résultat de clôture 2024 de ce budget annexe a été repris au budget principal en 2025.

A. Tous budgets confondus - Opérations réelles et d'ordre

Le résultat cumulé constaté au 31/12/2024, soit 20 735 178,73 € a enregistré une variation de +2 805 079,88 € pour s'établir à **23 540 258,61 €** au 31/12/2025. Ce résultat est identique à celui constaté dans les comptes tenus par le payeur départemental.



Le total des dépenses enregistre une diminution de -2,98% pour se situer à 371,637 M€. Le total des recettes varie de -2,13% pour s'élever à 395,177 M€.



Détail « **TABLEAU 1** » en annexe au présent rapport

B. Par budgets - Opérations réelles et d'ordre

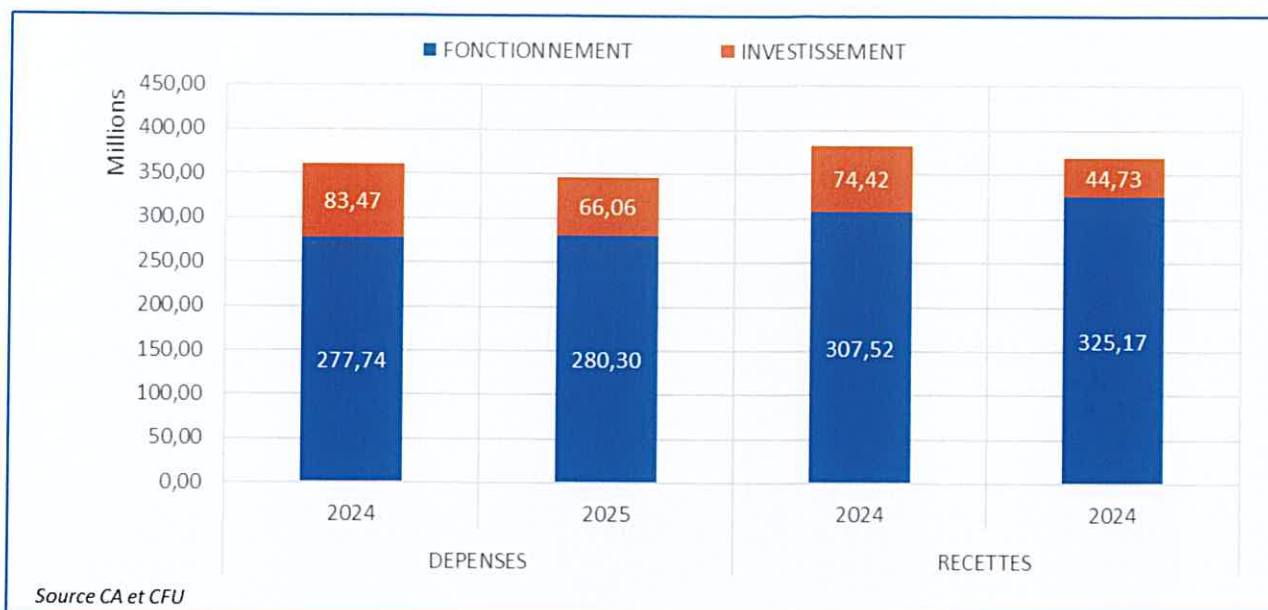
Les résultats, par budgets, font apparaître 2 budgets excédentaires (budget principal pour 23,256 M€ et le budget Autodrome de Nogaro pour 0,249 M€). Les budgets du SATESE, Espaces Naturels Sensibles et CAUE, Laboratoire Vétérinaire Eaux Sols et Centre Départemental de Santé présentent un résultat égal à 0 après prise en compte des virements d'équilibre à partir du budget principal.

Détail « **TABLEAU 2** » en annexe au présent rapport

C. Tous budgets confondus - Opérations réelles

En 2025, en opérations réelles, le total des dépenses s'est élevé à 346,362 M€ soit une diminution de -4,11% par rapport à 2024 (-0,92% en fonctionnement et -20,85% en investissement). Le total des recettes s'est élevé quant à lui à 369,902 M€ contre 381,937 M€ en 2024 soit une diminution de -3,15%.

Détail « **TABLEAU 3** » en annexe au présent rapport



D. Les prévisions et réalisations, par budgets

Les taux de réalisation (en mouvements réels) varient selon la section et la nature (dépenses ou recettes) mais aussi selon le budget.

*Détail « **TABLEAU 4** » en annexe au présent rapport*

En 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 325,174 M€ (report du solde de l'exercice précédent inclus). Elles progressent de +5,74% soit +17,654 M€.

Hors report du solde de l'exercice précédent, reprise d'une provision (pour 1,285 M€) et participations d'équilibre aux budgets annexes, elles se situent à 301,680 M€ contre 292,939 M€ en 2024 soit +2,98%.

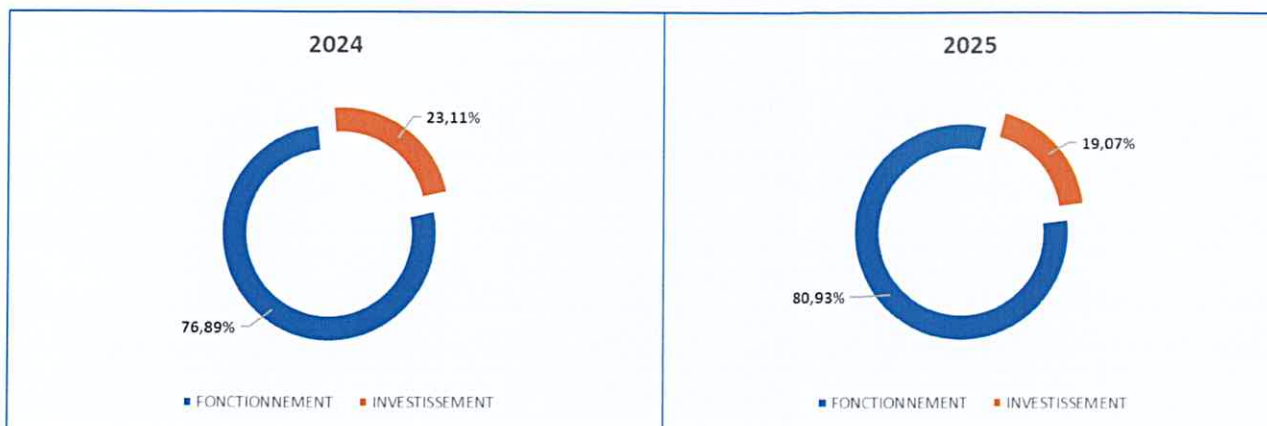
Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 44,727 M€ (report du solde de l'exercice précédent inclus). Elles sont en recul de -39,90% soit -29,689 M€.

Hors report du solde de l'exercice précédent, couverture du déficit de l'exercice 2024 et mobilisation de l'emprunt, elles se situent à 29,293 M€ contre 31,853 M€ en 2024 soit -8,04%. Cette diminution s'explique pour l'essentiel par un décalage d'exercice dans le versement de concours des autres financeurs, dans le chantier de mise à 2x2 voies de la RD1124.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 280,299 M€ à comparer à un montant 2024 de 277,735 M€, soit une progression de +0,92%. Hors report du solde de l'exercice précédent, participations d'équilibre aux budgets annexes et dotations aux provisions (pour 1,539 M€), elles se situent à 276,067 M€, à comparer à 274,195 M€ pour l'exercice 2024, soit une augmentation de +0,68%.

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 66,063 M€ contre 83,466 M€ en 2024 soit une diminution de -20,85%. Hors report du solde de l'exercice précédent, crédits relatifs au remboursement de l'emprunt, elles s'élèvent à 51,849 M€ soit un recul de -2,428 M€ (-4,47%) par rapport à 2024 où elles se situaient à 54,277 M€.

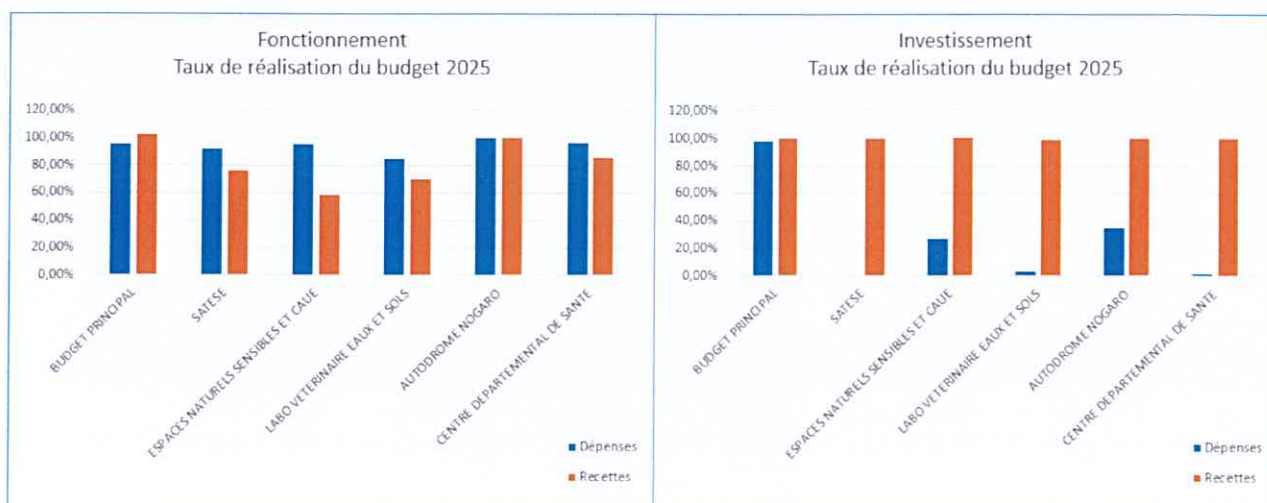
En 2025, les dépenses de fonctionnement ont représenté 80,93% des dépenses réelles totales. Cette proportion augmente de +4,04% par rapport à l'exercice précédent (76,89%). La part de l'investissement se situe à 19,07% contre 23,11% en 2024.



Comme lors des précédents exercices, la gestion 2025 présente des taux de réalisation des prévisions très élevés, **95,42%** en dépenses et **101,90%** en recettes. Ces taux de réalisation tous budgets confondus se décomposent par section de la façon suivante :

- pour la section d'investissement 95,57% en dépenses et 100,13% en recettes ;
- pour la section de fonctionnement 95,38% en dépenses et 102,15% en recettes.

On peut citer également pour le budget principal 95,43% de taux de réalisation des dépenses de fonctionnement, 102,73% pour les recettes de fonctionnement et 97,74% pour les dépenses d'investissement et 100,13% pour les recettes d'investissement.



II. LA PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE PAR NATURE

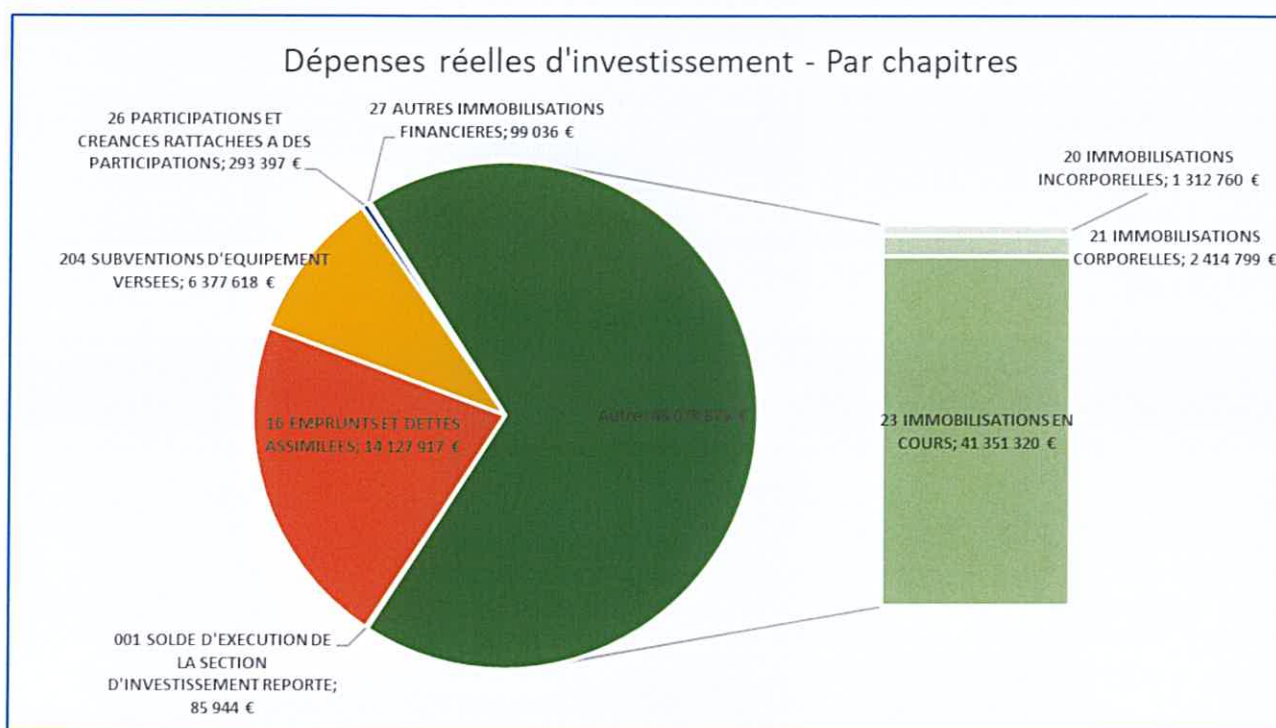
Le budget du Département est voté par chapitre. Le chapitre exprime une nature de dépense.

Vous trouverez en annexe des tableaux faisant apparaître, en éléments réels et par chapitre budgétaire, les dépenses et les recettes réalisées par rapport aux prévisions.

(Tous budgets, mouvements réels)

A. Investissement

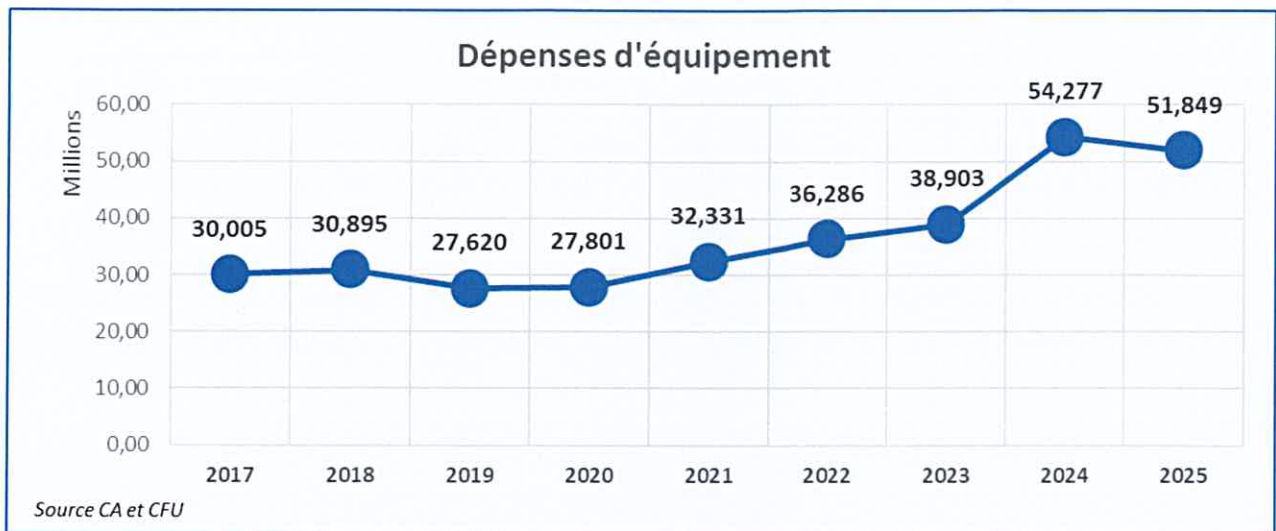
Détail « **TABLEAU 5** » en annexe au présent rapport



1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se répartissent sur sept principaux chapitres.

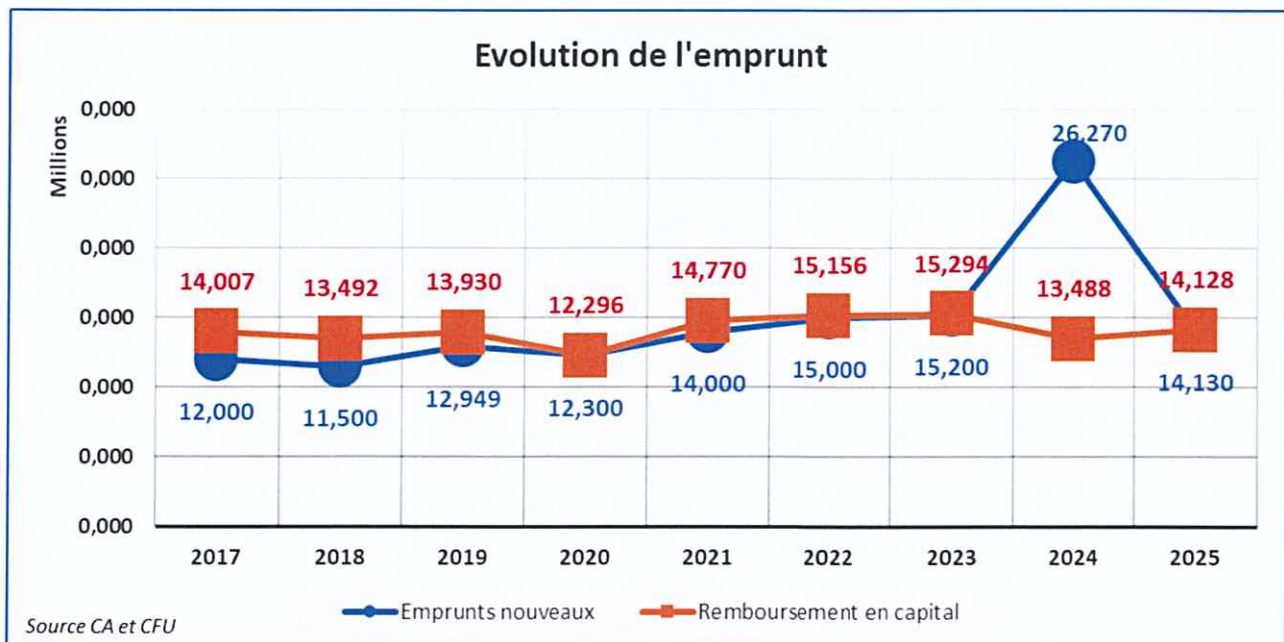
Le volume d'investissement (hors dette et résultat reporté) s'est élevé en 2025 à 51,849 M€ soit une diminution de -4,47% par rapport à 2024 (54,277 M€).



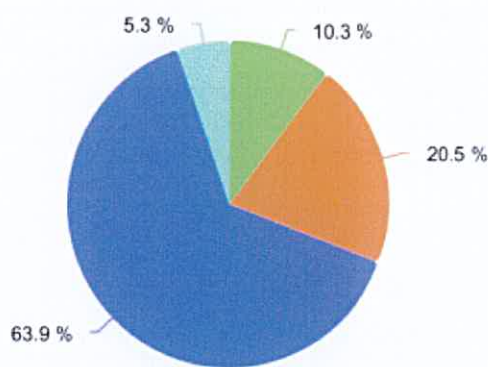
Seuls les chapitres, 23 « Immobilisations en cours », 26 « Participations et créances rattachées à des participations » enregistrent une progression, avec respectivement +1,131 M€ et +0,200 M€. Les autres chapitres (20 « Immobilisations incorporelles », 204 « Subventions d'équipement versées », 21 « Immobilisations corporelles » et 27 « Autres immobilisations financières ») sont en recul de -0,332 M€, -0,492 M€, -2,912 M€ et -0,023 M€.

- **Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ».** Le montant des emprunts remboursés passe de 13,488 M€ en 2024 à 14,128 M€ en 2025.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 14,128 M€ alors que le nouvel emprunt mobilisé a été de 14,130 M€, engendrant ainsi une très légère augmentation du stock de dette. L'encours est donc passé de 134,645 M€ au 31/12/2024 à 134,647 M€ au 31/12/2025.



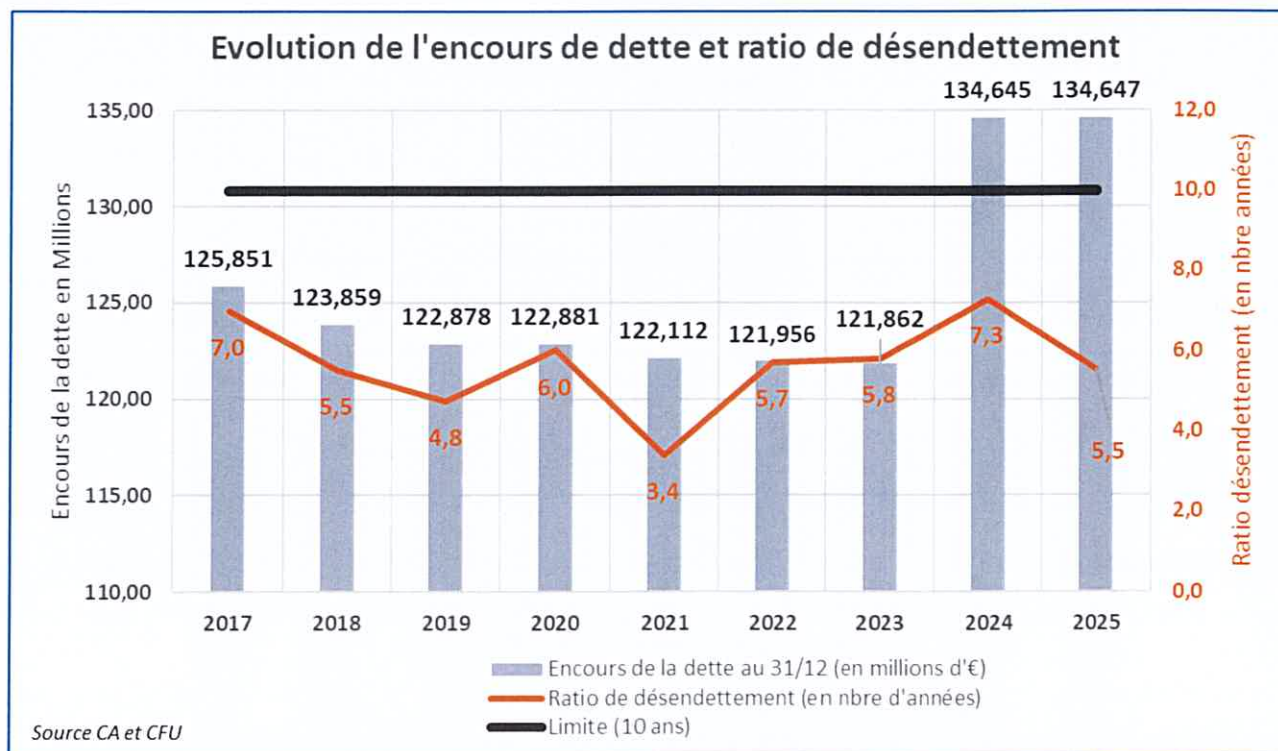
La durée de vie moyenne de la dette continue de progresser sous l'effet de nouveaux emprunts contractés sur des durées de 20 à 25 ans depuis 2023. En 2022 elle était de 5 ans et 8 mois, puis est passée à 6 ans au 31/12/2023, 6 ans et 6 mois au 31/12/2024, pour se situer à 6 ans et 9 mois au 31/12/2025. Elle se répartit ainsi :



en euros

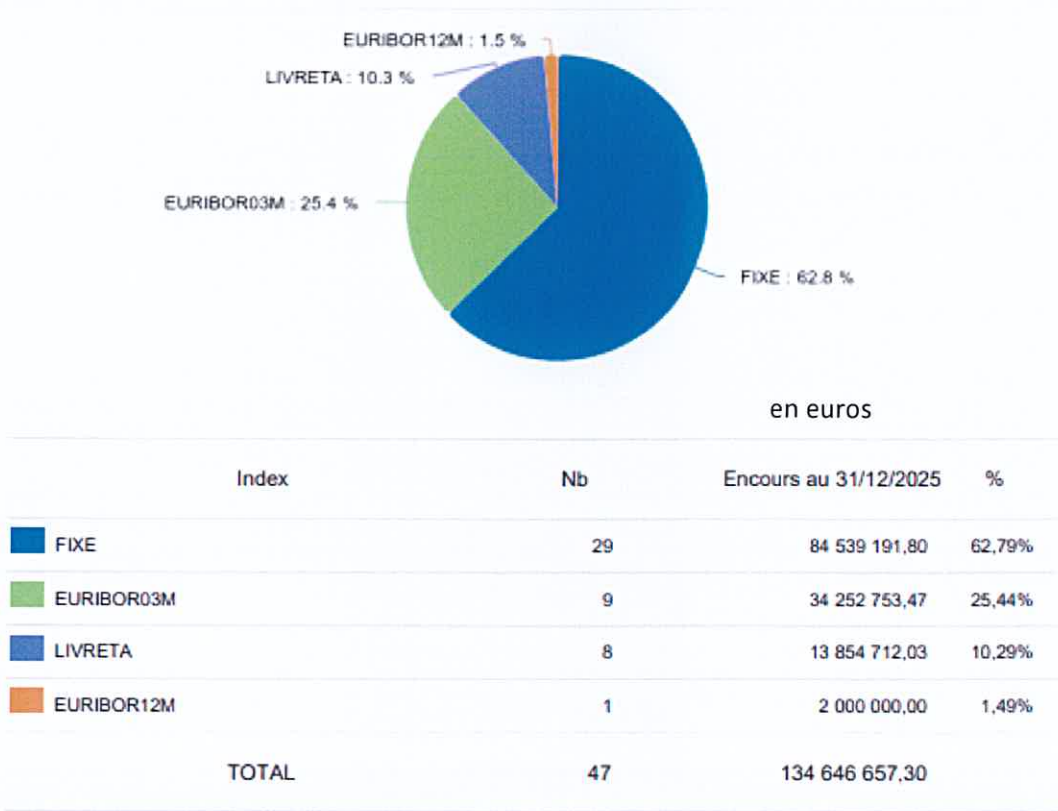
Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	13 884 551,20
5 - 10 ans	27 632 249,35
10 - 20 ans	86 038 442,67
20 - 30 ans	7 091 414,08
TOTAL	134 646 657,30

Le ratio de désendettement (rapport entre l'épargne brute et le stock de dette) qui mesure la capacité de la collectivité à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute, se situe en fin d'exercice en dessous de la limite théorique de 10 ans. Il diminue sensiblement sous l'effet d'une épargne brute qui s'améliore en 2025. Il passe ainsi de 7,3 ans en 2024 à 5,5 ans en fin d'exercice 2025 (*la moyenne 2024 de l'ensemble de départements de la même strate – nombre d'habitants < 250 000 – se situant à 3,8 années*).



Compte tenu de la mobilisation de nouveaux emprunts à taux variable et indexés sur le livret A en 2025 pour 9,130 M€ contre 5,000 M€ à taux fixe, la structure de la dette a évolué. La proportion d'emprunts à taux fixe est passée de 67,40% au 31/12/2024 à 62,79% au 31/12/2025. La

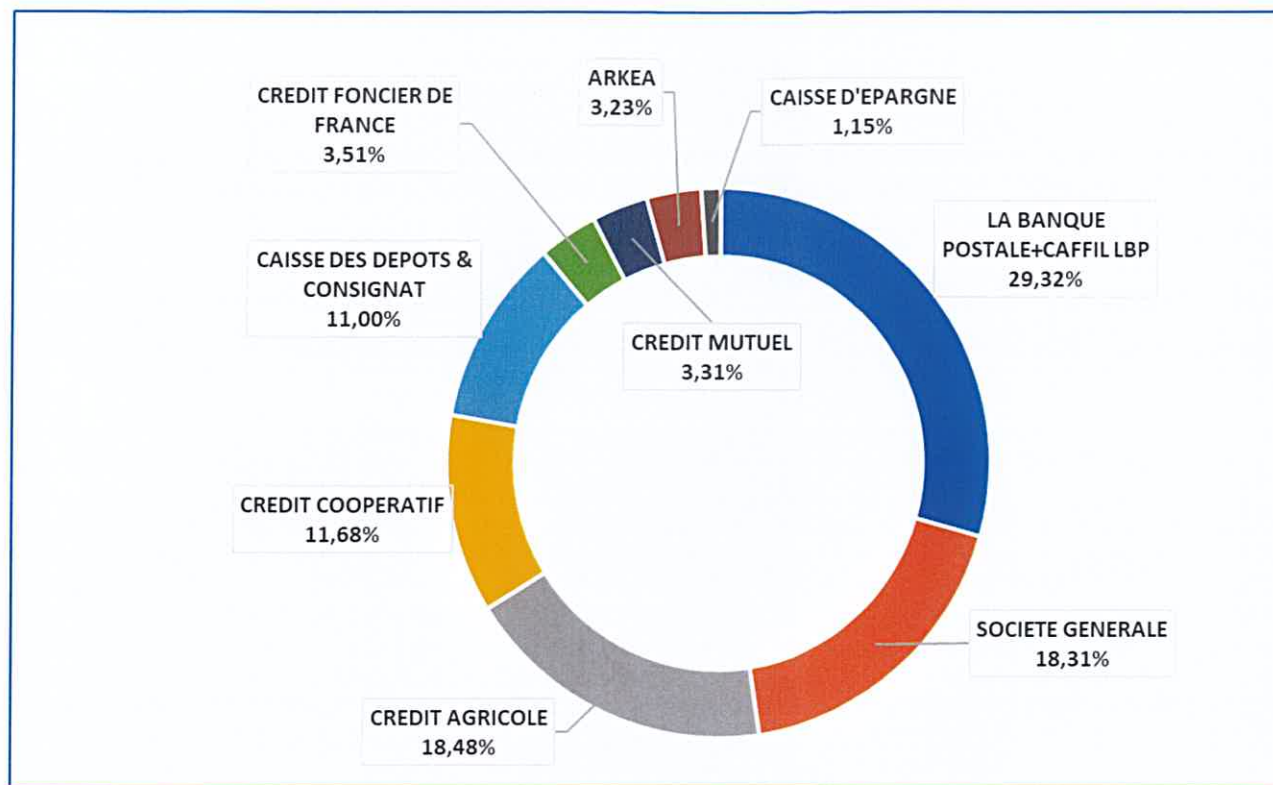
part d’emprunts indexés sur Livret A a évolué à la hausse, elle est passée de 6,72% à 10,29% de l’encours. Enfin, les emprunts à taux variable qui représentaient 25,88% en 2024 pèsent 26,93% au 31/12/2025 (25,44% sur EURIBOR3M et 1,49% sur EURIBOR12M).



Le taux moyen de la dette départementale a enregistré une légère baisse pour passer de 2,18% au 31/12/2024 à 2,15% au 31/12/2025.

Selon la charte Gissler de bonne conduite, la dette est classée à 100% sur un risque 1A (*Indices zone Euro / Taux fixe simple, Taux variable simple*) – ces emprunts sont considérés comme les moins risqués, ce sont des emprunts non structurés.

La dette du Département a comporté 47 emprunts en 2025 contractés auprès de 9 établissements bancaires. Cette démarche de diversification des partenaires bancaires permet ainsi de réduire le risque d’exposition du Département et de bénéficier des meilleures conditions financières grâce à une large mise en concurrence lors de chaque mobilisation d’emprunt.



Nota : Dans le cadre de leur partenariat, les contrats passés avec La Banque Postale font l'objet d'une cession systématique à la SFIL/CAFFIL sans intervention du Département. Le cumul de ces contrats (soit 39,479 M€) représente près de 29% de l'encours positionnant ainsi La Banque Postale comme premier prêteur de la collectivité.

L'exercice 2025 aura vu s'achever un emprunt de 5M€ contracté en 2009 auprès de DEXIA, puis cédé à la SFIL/CAFFIL le 31/01/2013. En application de dispositions contractuelles, cet emprunt initialement passé à taux variable EURIBOR12M +0,10%, a été transformé par DEXIA en taux fixe de +3,62% au 1^{er} janvier 2023.

L'année 2025 a vu également s'achever un emprunt de 8M€ (7M€ + 1M€) contracté auprès de CACIB en 2010 indexé sur EURIBOR3M +0,39%. Le 30/06/2016, une partie de cet emprunt, pour un montant de 7M€ a été consolidé à taux fixe de +0,60%. Le reste (1M€) ayant financé le rallongement de la piste de l'aéroport d'Auch a été maintenu sur l'index initial EURIBOR3M +0,39%. Il est à noter que les annuités d'emprunt (amortissement + intérêts) supportées par le Département ont été remboursées annuellement par le Syndicat Mixte de l'Aéroport d'Auch à compter de 2012.

- **Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles »** regroupe les dépenses de frais d'études/insertions pour 0,329 M€ et d'achats de logiciels pour 0,984 M€, soit un total de 1,313 M€. Il recule de -0,332 M€ (soit -20,19%) par rapport à 2024.

L'évolution à la baisse porte pour l'essentiel sur les achats de logiciels pour -0,233 M€.

- **Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées »** : 6,378 M€ contre 6,869 M€ en 2024 soit une diminution de -0,491 M€ (-7,16%).

Les principaux versements ont concerné :

- *Par grandes thématiques :*

- le financement de la mise à 2x2 voies de la RD1124, reliquats des sommes dues à l'Etat lorsque celui-ci était maître d'ouvrage : **1,961 M€** ;

- les aides à l'aménagement : **1,129 M€** (programmes d'aides aux communes C2D 0,046 M€ ; DDR 0,015 M€ ; DDR+ 0,062 M€ ; SUBVTERRI 0,856 M€ ; Agriculture 0,138 M€ ; Espaces naturels 0,012 M€) ;
- le financement du haut débit pour **1,092 M€** (syndicat mixte Gers Numérique) ;
- la subvention de **0,650 M€** à la Région pour les investissements qu'elle réalise dans les collèges publics (cité scolaire de Lectoure) ;
- les aides à la réalisation de logements sociaux : **0,322 M€** ;
- les subventions culturelles : **0,261 M€** ;
- les aides relatives au fonds mobilité pour **0,197 M€** ;
- les aides en matière d'infrastructures, d'approvisionnement et de traitement de l'eau à hauteur de **0,160 M€** ;
- le financement de la LGV : **0,155 M€** ;
- les aides aux personnes en matière de logement pour **0,146 M€** ;
- le budget participatif pour **0,127 M€** ;
- les subventions aux collèges publics **0,095 M€** ;
- les aides à la réhabilitation de structures d'hébergement pour personnes âgées pour **0,045 M€** ;
- la subvention au titre du réseau d'assainissement du centre de vacances Oxygers : **0,019 M€** ;
- les subventions au titre de l'action sociale territoriale partenariale : **0,014 M€** ;
- les subventions aux collèges privés **0,005 M€**.

- Par bénéficiaires :

On peut citer quelques contributions à des partenaires :

- l'Etat : **1,961 M€** ;
- le syndicat mixte Gers Numérique : **1,092 M€**
- la Région Occitanie : **0,650 M€** ;
- l'Office Public de l'Habitat du Gers : **0,251 M€** ;
- la Société du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest : **0,155 M€** ;
- l'Alliance Abattoir Auch Gers : **0,100 M€** ;
- la commune de L'Isle-Jourdain : **0,099 M€** ;
- la Communauté des Communes du Savès : **0,079 M€** ;
- la Communauté des Communes de la Ténarèze : **0,075 M€** ;

...

Vous trouverez la liste complète des bénéficiaires en annexe au compte financier unique.

- le chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 2,415 M€ (en diminution de 2,912 M€ par rapport à 2024). Les acquisitions concernent :

- l'achat de matériels, engins et mobilier de voirie : 1,380 M€ (contre 3,688 M€ en 2024) ;
- l'achat de mobilier et matériel informatique et autres pour les collèges : 0,338 M€ (contre 0,473 M€ en 2024) ;
- les acquisitions de matériels informatiques et de téléphonie : 0,255 M€ (contre 0,462 M€ en 2024) ;
- les acquisitions de matériel divers et de mobilier, les aménagements : 0,315 M€ (contre 0,460 M€ en 2024) ;
- l'acquisition de collections et œuvres d'art pour 0,062 M€ (contre 0,104 M€ en 2024) ;
- les acquisitions foncières et frais associés pour 0,051 M€ (contre 0,063 M€ en 2024)
- une acquisition pour le centre Oxygers d'Arreau pour 0,010 M€ ;

- les agencements et aménagements de terrains pour 0,004 M€ (contre 0,002 M€ en 2024).

- **le chapitre 23 « immobilisations en cours »**. Il s'agit là du poste le plus important de la section d'investissement. Il concerne les travaux réalisés directement par le Département. Il représente 79,75% des dépenses consacrées à l'équipement (*dépenses réelles d'investissement, hors dette et résultat reporté*), soit 41,351 M€ en progression de 1,131 M€ par rapport à 2024.

Les principales opérations ont été les suivantes :

- les travaux sur le réseau routier départemental pour un montant total de **38,970 M€** (contre 34,826 M€ en 2024) :
 - 32,744 M€ pour la modernisation du réseau (dont 31,702 M€ au titre de la mise à 2x2 voies de la portion Gimont / L'Isle-Jourdain) ;
 - 5,665 M€ au titre de la rénovation des routes départementales ;
 - 0,443 M€ au titre de l'entretien des ouvrages d'art ;
 - 0,118 M€ au titre des mobilités (piste cyclable Auch/Aubiet) ;
- les travaux dans les collèges pour **1,673 M€** :
 - 0,517 M€ pour le collège de Fleurance ;
 - 0,255 M€ pour le collège de Samatan ;
 - 0,181 M€ pour le collège de Gimont ;
 - 0,153 M€ pour le collège de Vic-Fezensac ;
 - 0,116 M€ pour le collège d'Eauze ;
 - 0,072 M€ pour le collège Salinis d'Auch ;
 - 0,056 M€ pour le collège Carnot d'Auch ;
 - 0,053 M€ pour le collège de Condom ;
 - 0,052 M€ pour le collège d'Aignan ;
 - 0,048 M€ pour le collège de Riscle ;
 - 0,037 M€ pour le collège Françoise Héritier de L'Isle Jourdain ;
 - 0,029 M€ pour le collège de Plaisance ;
 - 0,026 M€ pour le collège de Mauvezin ;
 - 0,023 M€ pour le collège Mathalin d'Auch ;
 - 0,018 M€ pour le collège de Marciac ;
 - 0,017 M€ pour le collège de Masseube ;
 - 0,007 M€ pour le collège de Miélan ;
 - 0,007 M€ pour le collège de Cazaubon ;
 - 0,005 M€ pour le collège Louise Michel de L'Isle Jourdain ;
 - 0,001 M€ pour le collège de Mirande ;
- les travaux sur les bâtiments départementaux : **0,221 M€** (dont notamment : Permanence d'action sociale Miélan 0,042 M€ ; Subdivision de Miélan 0,039 M€ ; Pôle d'action sociale Gimont 0,031 M€ ; Archives départementales 0,031 M€ ; MDS Nogaro 0,015 M€) ;
- les travaux sur les autres bâtiments : **0,395 M€** (Oxygers Arreau 0,115 M€ ; MAS Villeneuve 0,114 M€ ; Cinéma de Condom 0,070 M€ ; Autodrome de Nogaro 0,066 M€ HT ; Gendarmerie de Mauvezin 0,007 M€ ; MLE 0,006 M€ ; MDPH¹¹ 0,006 M€ ; Cinéma de Mirande 0,005 M€ ; Autres 0,005 M€...) ;
- les travaux sur les espaces et aménagements départementaux (Voie verte, Itinéraires randonnée, Etant du Moura, Baïse) pour **0,090 M€** ;
- les autres travaux : **0,002 M€**.

¹¹ MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

- **le chapitre 26 « participations et créances rattachées à des participations »** : **0,293 M€**, dont 0,093 M€ dans la cadre de l'augmentation de capital de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne « CACG » devenue « Rives et Eaux du Sud-Ouest » et 0,200 M€ de participation au capital de la SEM ENR 32.

- **le chapitre 27 « autres immobilisations financières »** : **0,099 M€**. Les dépenses sur ce chapitre sont réparties ainsi : 0,089 M€ au titre des versements de cautions remboursables dans le cadre du FSL et pour 0,010 € de prêts remboursables versés au personnel.

2. Les recettes d'investissement

Elles sont réparties pour l'essentiel sur 4 chapitres :

- **chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves »**. Sur ce chapitre ont été imputés les crédits du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour **7,266 M€** (4,586 M€ en 2024). Est également comptabilisée sur ce chapitre (au compte 1068) la part d'excédent de fonctionnement 2024 affectée à l'autofinancement de l'investissement 2024 (compte 1068) pour **0,086 M€**.

- **chapitre 13 « subventions d'investissement (perçues) »**. Un montant de **21,768 M€** (contre 27,050 M€ en 2024) de dotations et de subventions d'équipement a été perçu, dont principalement :

- 17,206 M€ au titre du financement des travaux sur la RD1124 ;
- 1,385 M€ de dotation de soutien à l'investissement des départements au titre notamment de la RD1124 secteur Pujaudran/L'Isle-Jourdain, de la mise en accessibilité du collège de Samatan, de l'isolation thermique du collège de Gimont, de travaux à la subdivision de Miélan, des réseaux d'Arreau, (2,258 M€ en 2024) ;
- 1,253 M€ au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges publics ;
- 0,829 M€ de la CNSA¹² au titre du financement de l'habitat inclusif et du fonds de soutien mobilité ;
- 0,583 M€ de produits des amendes de police des radars automatiques (montant inchangé depuis 2023) ;
- 0,138 M€ au titre du plan de relance (accessibilité collège de Gimont) ;
- 0,129 M€ au titre du fonds vert ;
- 0,109 M€ au titre des fonds européens (0,068 M€ en 2024) ;
- ...

- **chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées »**. La somme mobilisée pour le financement de l'investissement s'est élevée à 14,130 M€, exclusivement sur le budget principal. Cinq emprunts ont été contractés auprès des établissements bancaires suivants :

- CDC Banque des Territoires : 2 emprunts de 3,000 M€ et 2,200 M€ d'une durée de 25 ans chacun, à taux indexé sur le livret A + marge de 0,40% et sur le livret A + marge 0,60% ;
- Crédit Agricole CACIB : 2 emprunts de 5,000 M€ et 2,000 M€ d'une durée de 20 ans chacun, le 1^{er} étant à taux fixe de 3,58% et le second à taux variable indexé sur EURIBOR 12 mois max + marge 0,48 % ;
- Société Générale : 1 emprunt de 1,930 M€ à taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois + marge de 0,98% sur une durée de 20 ans.

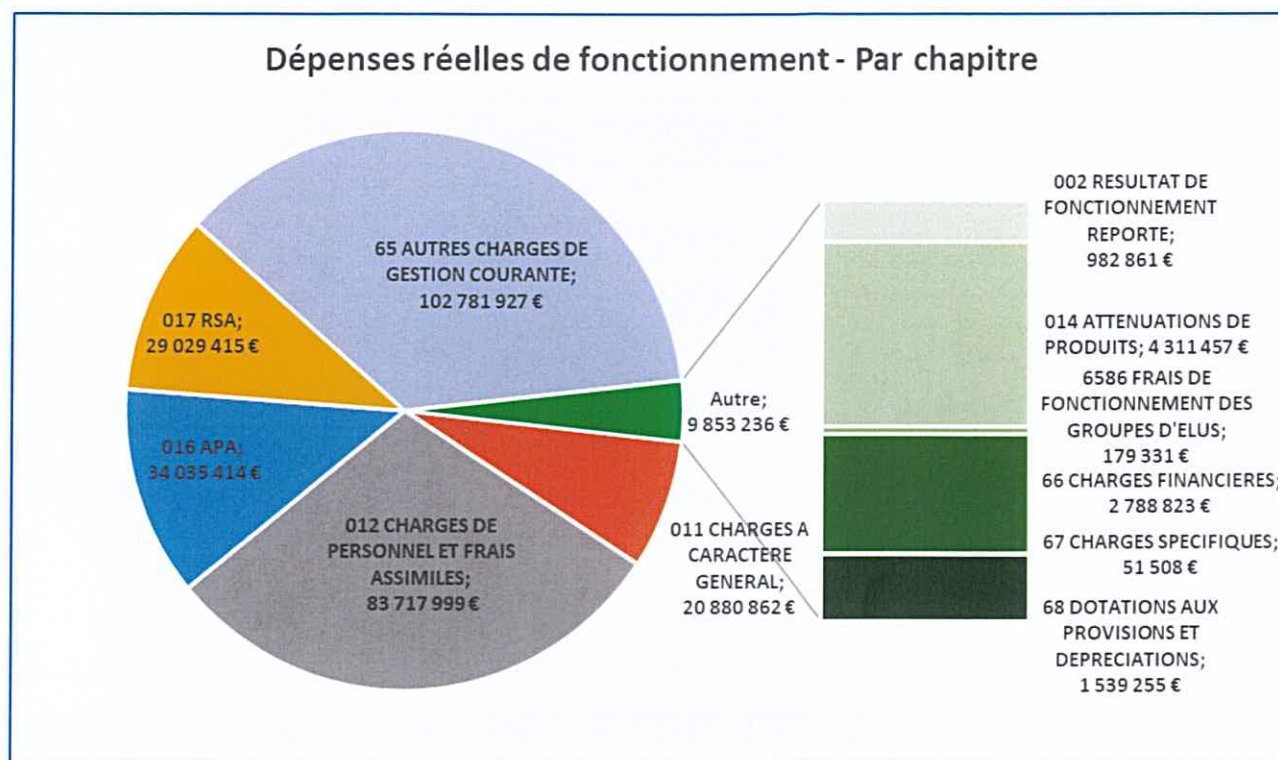
Les autres éléments relatifs aux emprunts et à la dette sont évoqués au §1 ci-dessus « dépenses d'investissement » (chapitre 16).

¹² CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

- **chapitre 27 « Autres immobilisations financières »**. Le montant de **0,142 M€** perçu en 2025 est réparti ainsi : le remboursement de la dernière annuité d'amortissement de l'emprunt de l'Aérodrome d'Auch Lamothe pour 0,081 M€ ; les remboursements de prêts au personnel pour 0,018 M€ ; les remboursements de cautions pour 0,027 M€ ; la réduction de capital de la SEM E-TERA pour 0,015 M€.

B. Fonctionnement

Détail « **TABLEAU 6** » en annexe au présent rapport



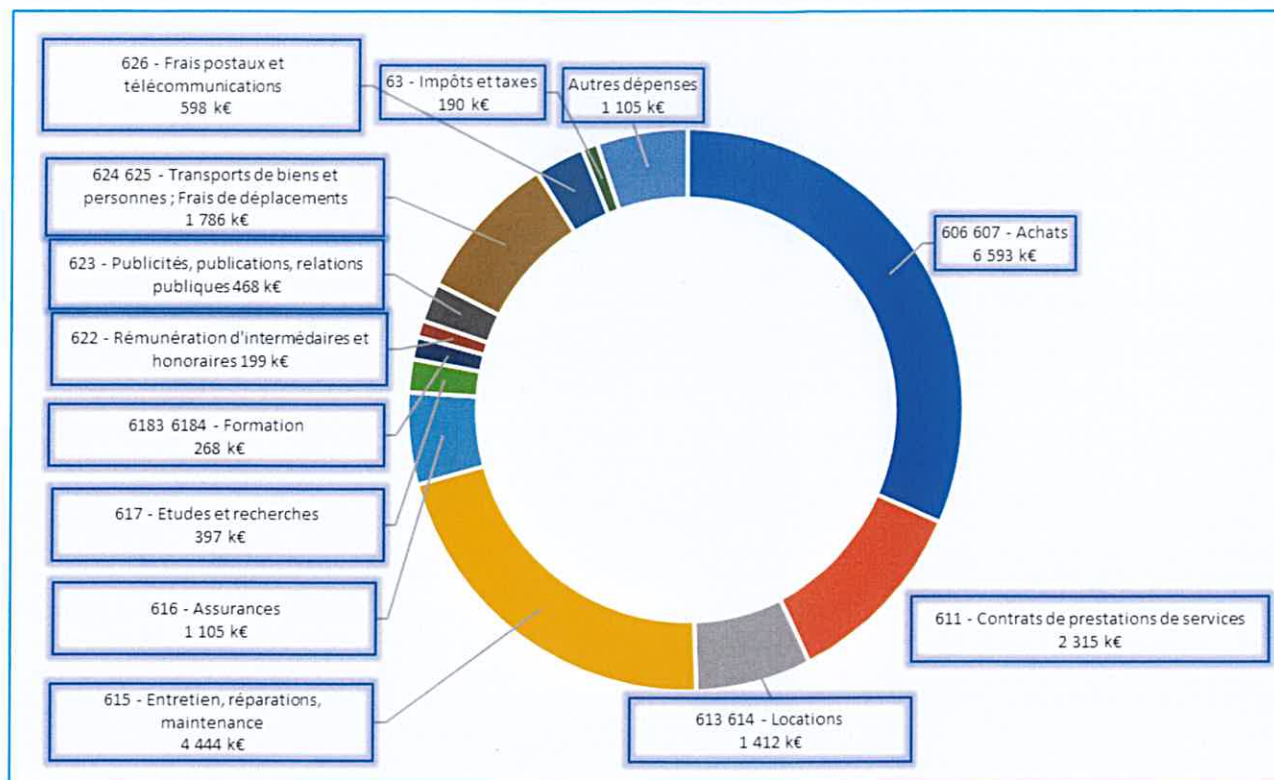
Les dépenses de fonctionnement 2025 qui s'élèvent à 280,299 M€ enregistrent une progression globale de +0,92% par rapport à 2024 où elles se situaient à 277,735 M€. Cette progression 2025 est quasiment équivalente à celle de l'inflation 2025 qui se situe à 0,9% selon les chiffres de l'INSEE.

1. Les dépenses de fonctionnement

Elles sont réparties, pour l'essentiel, en huit chapitres :

- le chapitre 011 « Charges à caractère général » regroupe les dépenses de fonctionnement et de petit équipement courant des services y compris celles nécessaires à la réalisation des missions relevant des compétences du Département. Les consommations de crédits sur ce chapitre se sont élevées à 20,881 M€ en 2025 contre 19,936 M€ en 2024 pour l'ensemble des budgets, soit une augmentation de +4,74%.

On notera par exemple, les dépenses d'entretien de réparation et de maintenance qui progressent de +8,80% passant de 4,085 M€ à 4,444 M€ ; les dépenses d'assurances qui progressent de +10,98 % passant de 0,996 M€ à 1,105 M€ ; les dépenses de location passant de 1,141 M€ à 1,412 M€ soit +23,84%.



- le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ». Ce chapitre correspond au regroupement de tous les articles de rémunération et de charge du personnel, à l'exception des personnels de gestion de l'APA et du RSA (cf. chapitres 016 et 017). Il s'élève à 83,718 M€ en 2025.

En tenant compte des crédits relatifs à la rémunération (et aux charges) inscrits sur les chapitres 016 et 017, le total des dépenses de masse salariale ¹³ a représenté en 2025 la somme de 85,582 M€ contre 84,385 M€ en 2024 soit une évolution de +1,42% (+1,197 M€).

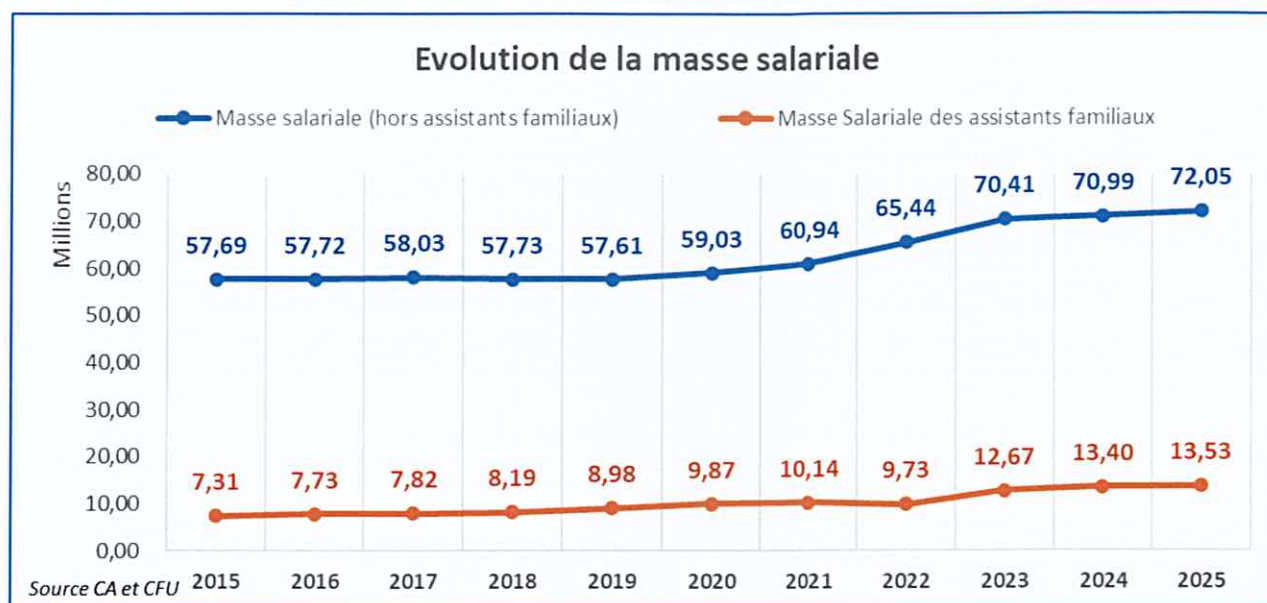
Cette augmentation se répartit pour +0,133 M€ (soit +1,00%) au titre de la rémunération des assistants familiaux qui passe de 13,397 M€ à 13,531 M€ et pour +1,064 M€ au titre de la rémunération de l'ensemble des autres agents de la collectivité. Cette dernière passe de 70,988 M€ à 72,051 M€ soit une augmentation de +1,50%.

A ce titre, les principaux facteurs d'augmentation, dont l'impact a été réduit par des mesures d'économies telles que la limitation du recours aux contractuels non permanents, l'allongement des délais de carence entre départ et recrutement ou encore le lissage des avancements de grade :

- La hausse de 3 points de la cotisation CNRACL : +1,030 M€ ;
- La hausse d'1 point de la cotisation URSSAF : +0,360 M€ ;
- Le GVT¹⁴ et avancements de grade pour +0,339 M€ ;
- L'intégration d'agents dans le cadre du processus de transfert des routes nationales depuis le 1^{er} janvier 2024 : +0,825 M€.

¹³ Articles des comptes 621,64, 631 et 633, (rémunérations et charges sociales), des chapitres 012, 016 et 017 tous budgets confondus.

¹⁴ GVT : Glissement Vieillesse Technicité



- **le chapitre 014 « Atténuations de produits ».** Sur ce chapitre figurent notamment le reversement de la compensation « Transports » à la Région dans le cadre du transfert de compétences pour 2,056 M€ (montant inchangé), le reversement de la dotation CNSA destinée à la MDPH pour 0,535 M€, le reversement au CAUE¹⁵ d'une part de taxe d'aménagement pour 0,129 M€ et le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO pour 1,634 M€ instauré par la loi de Finances 2020. Le Département est contributeur et bénéficiaire de ce fonds au titre duquel il a perçu une recette de 13,442 M€ en 2025 (contre 15,726 M€ en 2024) - voir le commentaire du chapitre de recettes 73 - soit une recette nette de 11,808 M€ (contre 13,455 M€ en 2024, 12,111 M€ en 2023, 11,752 M€ en 2022, 12,891 M€ en 2021 et 15,091 M€ en 2020).

- **le chapitre 016 « Allocation Personnalisée d'Autonomie ».** Les dépenses de ce chapitre sont exclusivement imputées sur le budget principal. Il comprend les aides à la personne ainsi que les dépenses de rémunération du personnel de gestion de l'APA, pour un montant total de 34,035 M€ contre 34,347 M€ en 2024.

Le montant des allocations ¹⁶ s'établit en 2025 (hors dotation qualité versée dans le cadre des mesures du SEGUR de la santé) à 31,075 M€ à comparer avec le montant de 2024 de 31,377 M€, soit une diminution de -0,97% (-0,302 M€).

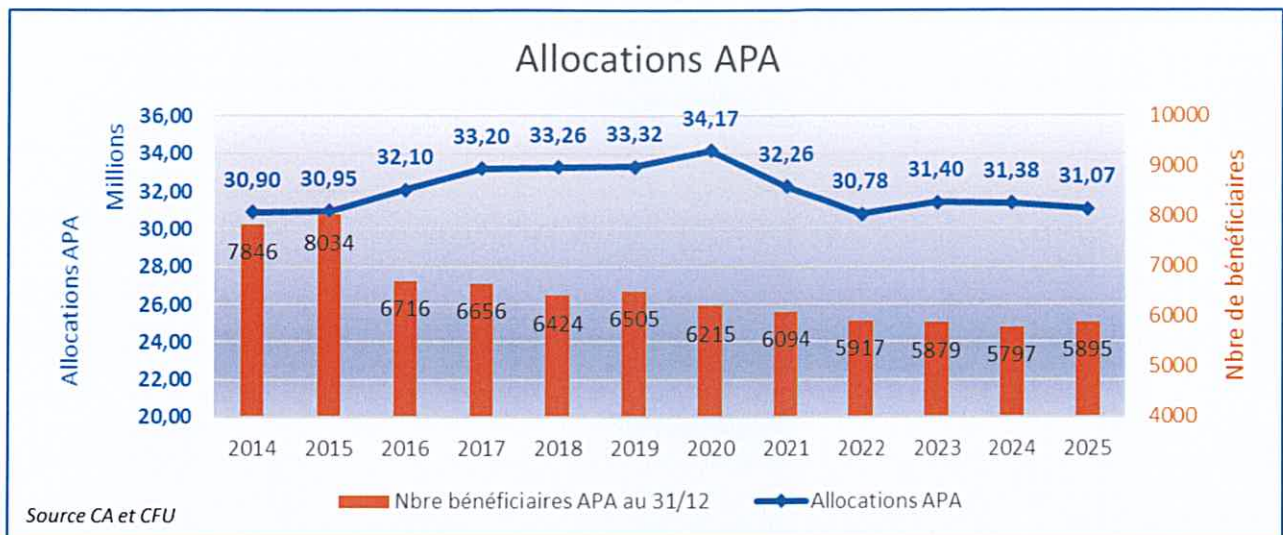
Ce chapitre contient pour 3,628 M€ (3,732 M€ en 2024, 4,168 M€ en 2023 et 3,082 M€ en 2022) les revalorisations salariales versées aux SAAD dans le cadre des mesures décidées lors du SEGUR de la santé ainsi que la dotation qualité versée aux SAAD.

Les dépenses de rémunération passent de 1,488 M€ en 2024 à 1,428 M€ en 2025 (soit -4,01%).

Le nombre d'allocataires au 31 décembre passe de 5 797 au 31/12/2024 à 5 895 au 31/12/2025 (- 98 bénéficiaires) répartis ainsi : 3 935 bénéficiaires APA à domicile et 1 960 bénéficiaires APA en établissements contre 3 915 et 1 882 au 31 décembre 2024.

¹⁵ CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

¹⁶ Articles 65114* (hors 6511412)



- **le chapitre 017 « Revenu de Solidarité Active »**. Les dépenses de ce chapitre sont exclusivement imputées sur le budget principal. Il comprend les allocations RSA, les aides d'insertion ainsi que les dépenses de rémunération du personnel de gestion du RSA, pour un montant total de 29,029 M€ (contre 28,762 M€ en 2024 soit +0,93%). L'évolution des dépenses se répartit ainsi :

- * les dépenses d'insertion passent de 1,767 M€ à 1,702 M€ soit -0,066 M€ (-3,72%) ; elles se répartissent ainsi pour l'essentiel : 0,950 M€ pour les actions d'insertion professionnelles/RSA, 0,528 M€ pour les contrats aidés, 0,111 M€ d'actions d'insertion et 0,102 M€ d'aides individuelles ;

- * les dépenses de RSA passent de 26,542 M€ en 2024 à 26,885 M€ en 2025 soit +1,29% (+0,343 M€) ;

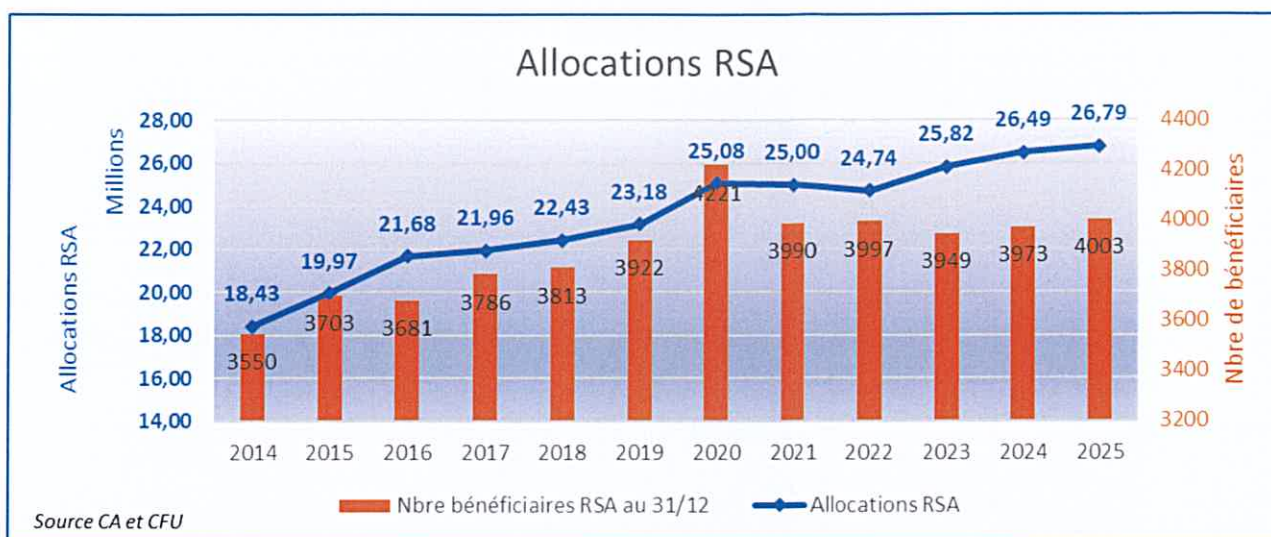
- * les dépenses de rémunération passent de 0,452 M€ en 2024 à 0,443 M€ en 2025 soit - 2,16% (-0,010 M€).

Le montant des allocations RSA ¹⁷ s'établit en 2025 à 26,794 M€ à comparer avec le montant de 2024 de 26,486 M€, soit une augmentation de +1,15% (+0,309 M€).

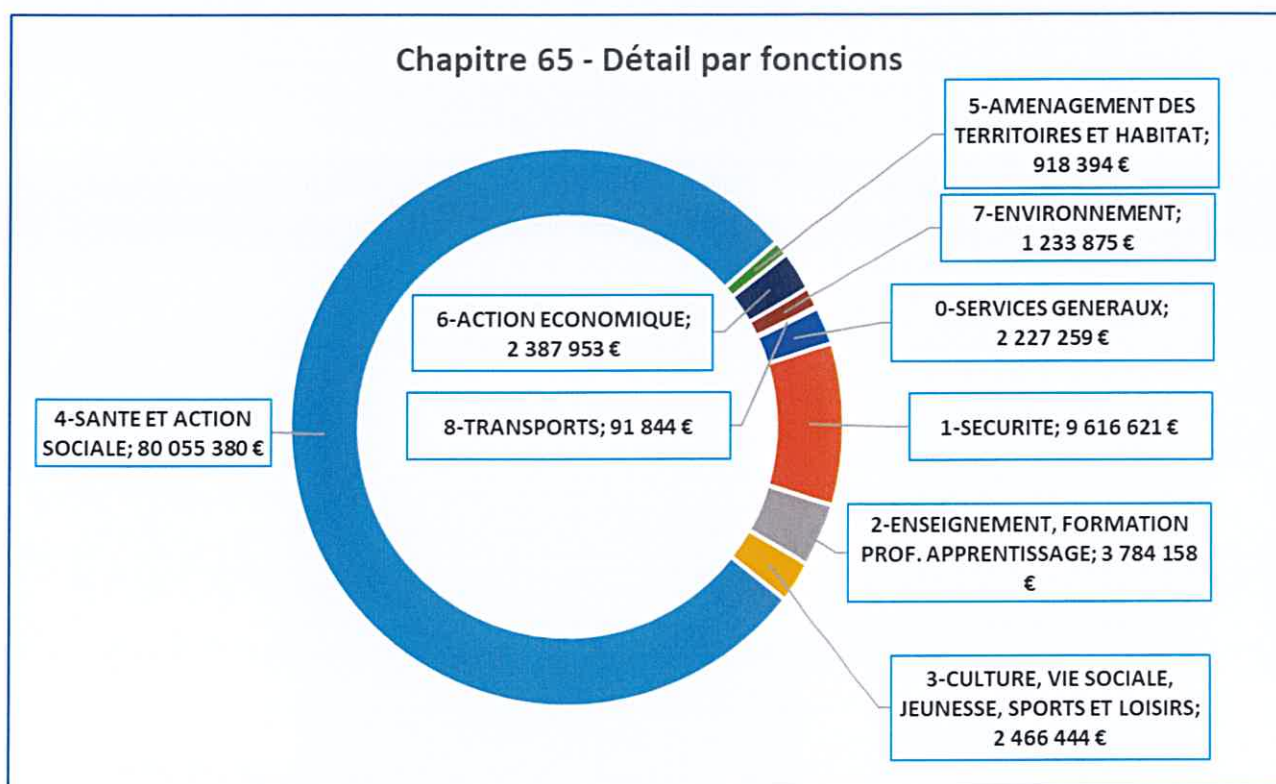
A noter qu'au 1^{er} avril 2025, le RSA a été revalorisé de +1,7% passant de 635,71 € (allocation forfaitaire) à 646,52 €.

Au 31/12/2025, on dénombre 4003 bénéficiaires RSA (droits payables) contre 3973 au 31/12/2024.

¹⁷ Articles 6517*



- **le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes »**. Sur ce chapitre qui comprend, pour l'essentiel, les interventions du Département en direction des tiers, **102,782 M€** ont été payés en 2025 (101,764 M€ en 2024).



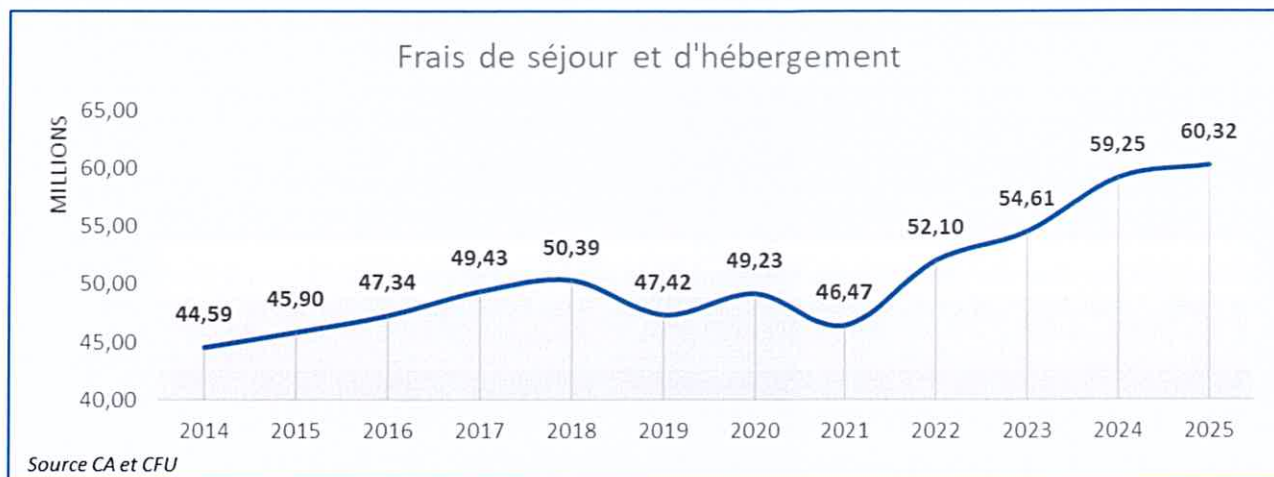
Il comprend principalement :

- 77,082 M€ d'aides à la personne (allocations, secours...), de frais de séjour et d'hébergement, d'allocations de perte de compensation du handicap (contre 75,080 en 2024) ;

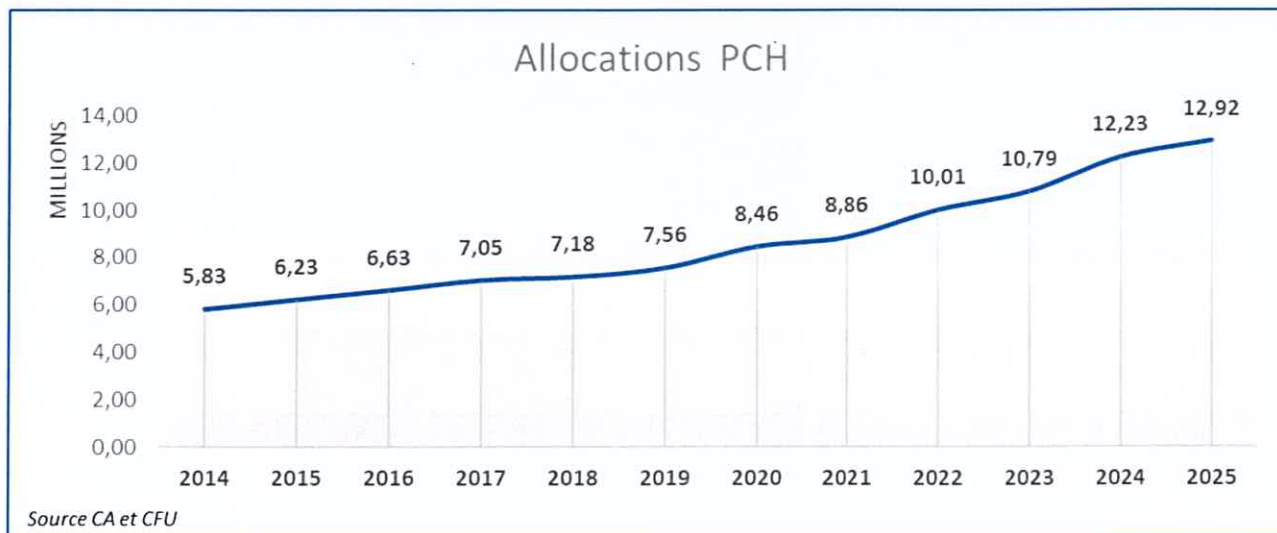
Les frais de séjour et d'hébergement¹⁸, principal poste de dépenses du chapitre 65, s'élèvent à 60,323 M€ contre 59,250 M€ en 2024 soit une augmentation de +1,81%. Cette augmentation

¹⁸ Articles du compte 652 du chapitre 65

contenue de +1,073 M€ (par rapport au rythme d'évolution constaté depuis 2022) se répartit ainsi : augmentation des dépenses relatives aux personnes âgées et handicapées (frais de séjour en établissements pour les personnes âgées +1,058 M€, frais de séjour en établissements pour les personnes handicapées +0,437 M€) et une diminution sensible des dépenses relatives à l'enfance : l'hébergement des mineurs -0,600 M€ (dont en MECS -0,947 M€). Ceci est la conséquence de la baisse du nombre de mineurs placés, de la baisse du nombre de Mineurs Non Accompagnés accueillis (idem tendance nationale) mais aussi de l'effet des mesures de gestion mise en œuvre.



Les allocations PCH¹⁹ (Allocation Individuelle de Solidarité) s'élèvent à 12,921 M€ (hors dotation qualité versée aux SAAD dans le cadre des mesures du SEGUR de la santé), contre 12,230 M€ en 2024.

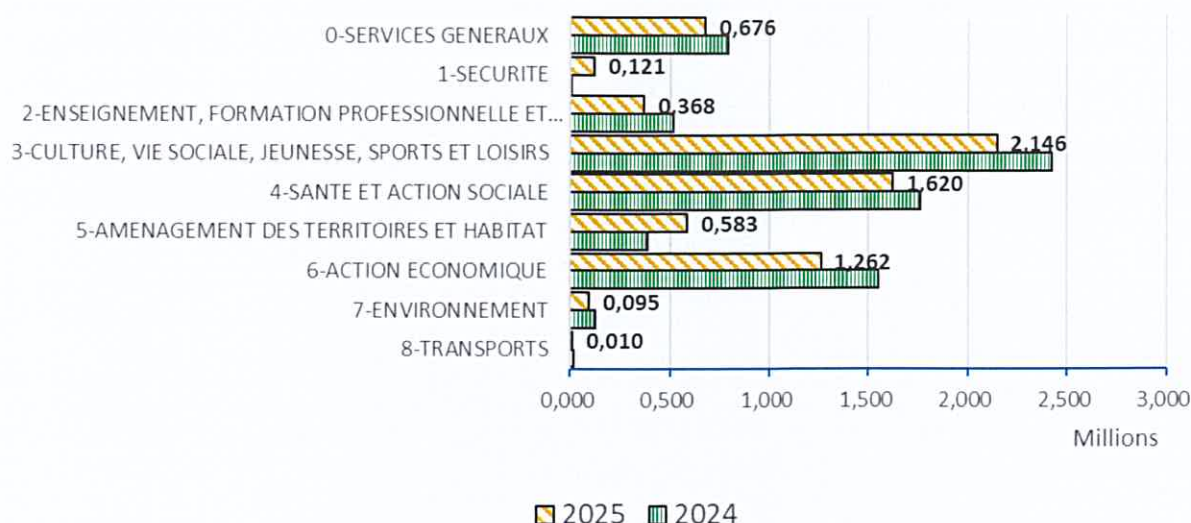


- 2,364 M€ de subventions (1,620 M€), participations/contributions (0,744 M€) au titre de l'action sociale (hors APA et RSA) ; ²⁰
- 6,882 M€ de subventions versées aux tiers (dont 1,620 M€ au titre de l'action sociale), inscrites sur le compte 657 (7,569 M€ en 2024), soit une diminution de -9,08% (-0,687 M€).

¹⁹ PCH : Prestation de Compensation du Handicap – Articles 651121* (hors article 6511213)

²⁰ Articles des comptes 657, 656 et 655 du chapitre 65 tous budgets confondus – fonction 4

Subventions de fonctionnement versées (Chap 65 - art 657) - Par fonctions

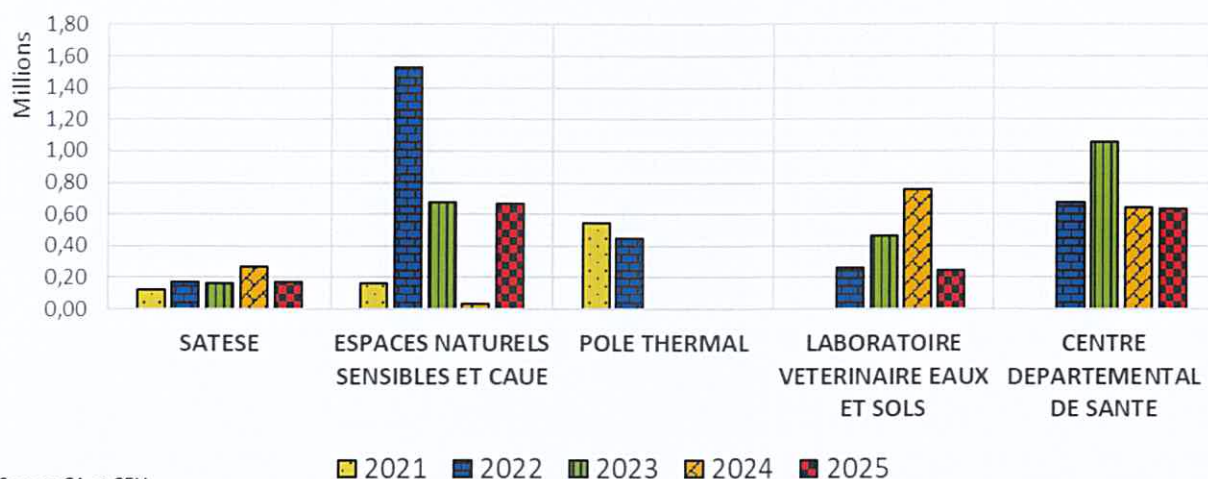


Détail « **TABLEAU 7** » en annexe au présent rapport

- 9,461 M€ de contribution ordinaire au SDIS (hors reversement part DGF pour 0,034 M€) montant inchangé en 2025 ;
- 2,532 M€ de dotations de fonctionnement des collèges (contre 2,414 M€ en 2024) ;
- 1,710 M€ de contributions du budget principal aux budgets annexes montant global quasi inchangé par rapport à 2024 (1,709 M€) réparti ainsi : budget SATESE 0,169 M€ (en diminution de -0,103 M€), budget Espaces Naturels Sensibles et CAUE 0,663 M€ (en augmentation de +0,627 M€), budget Laboratoire Vétérinaire Eaux et Sols 0,244 M€ (en diminution de -0,513 M€), budget du Centre Départemental de Santé 0,634 M€ (en diminution de -0,011 M€).

Détail « **TABLEAU 8** » en annexe au présent rapport

Evolution des subventions d'équilibre par budget

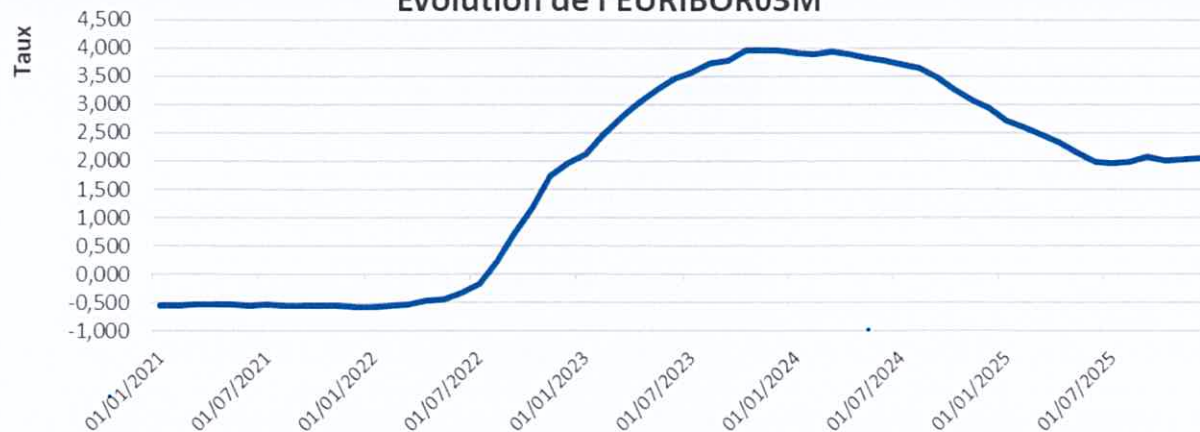


Source CA et CFU

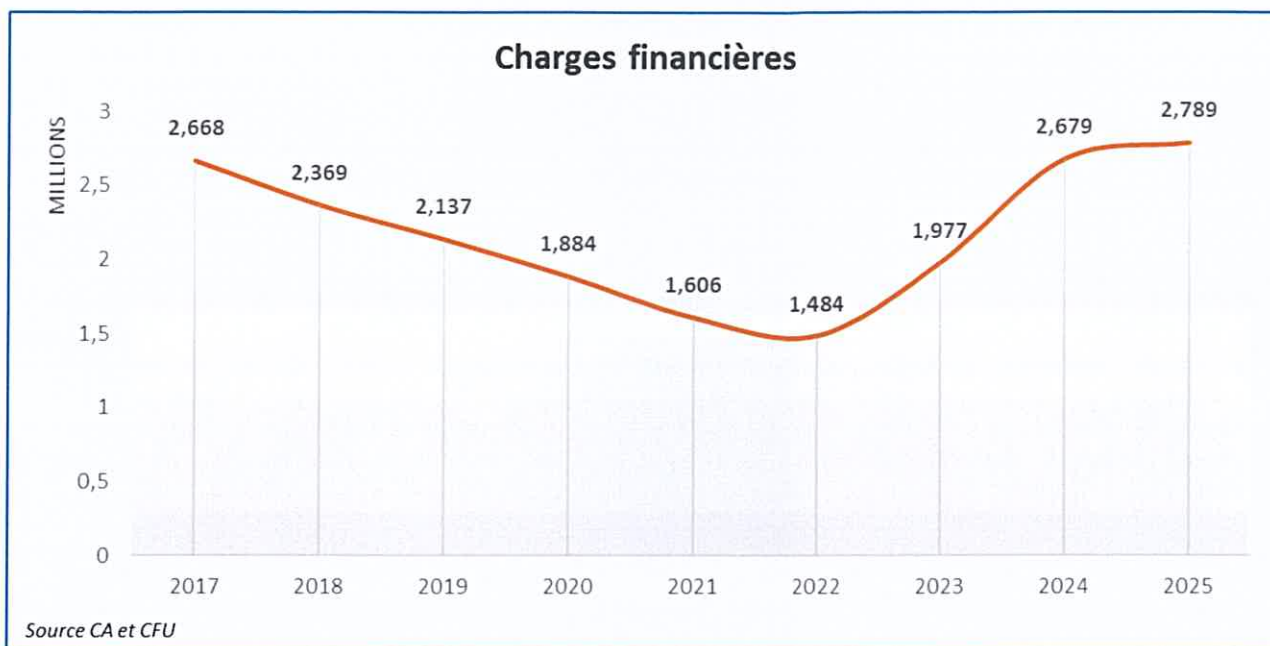
- **le chapitre 66 « charges financières »** qui correspond au remboursement des intérêts de la dette s'élève en 2025 à 2,789 M€ contre 2,679 M€ en 2024 soit une augmentation de +4,10% (+0,110 M€).

Après plusieurs années d'évolutions favorables des taux, puis d'une hausse spectaculaire en 2022 et 2023 (comme le montre la courbe de l'EURIBOR 3 mois ci-dessous) un fléchissement progressif a été constaté en 2024 suivi d'une stabilisation au cours de l'exercice 2025.

Evolution de l'EURIBOR03M



Ces taux stabilisés affectés à un encours de dette plus important (cf. chapitre 16) ont conduit à une hausse mesurée des charges financières. Il conviendra de noter également que la charge d'intérêts de la ligne de trésorerie n'aura pesé que pour 0,002 M€ en 2025 (contre 0,071 M€ en 2024).



- le chapitre 68 « dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions » :

En 2025 1,539 M€ ont été comptabilisés sur ce chapitre en provisions et dépréciations, en opérations réelles, ainsi qu'il suit :

- 0,628 M€ au titre des risques liés à la gestion du personnel (maladies professionnelles, CET, ruptures conventionnelles) ;
- 0,901 M€ au titre de la dépréciation et des risques sur des créances anciennes ;
- 0,010 M€ au titre des contentieux.

Parallèlement, des reprises, détaillées au paragraphe ci-dessous relatif au chapitre 78 ont été opérées pour 1,285 M€.

Le solde Dotation/Reprise s'élève pour 2025 à +0,254 M€.

Au 31/12/2025, le « stock » de provisions/dépréciations présent sur différents comptes de bilan au compte financier unique s'élève à 1,527 M€ (dont 1,505 M€ sur le budget principal).

2. Les recettes de fonctionnement

Elles sont réparties principalement entre huit chapitres :

- le chapitre 016 « Allocation Personnalisée d'Autonomie » pour un montant de 15,669 M€ contre 14,455 M€ en 2024, soit une augmentation de +8,40% (+1,214 M€).

Ce chapitre enregistre la dotation versée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) qui s'est élevée en 2025 à 15,511 M€ (14,270 M€ en 2024), rattachements compris, soit une progression de 1,241 M€.

L'année 2025 est marquée par une modification profonde des concours CNSA destinés au financement de l'APA, de la PCH, des revalorisations salariales (art 47) et tarif plancher (TP). Ces différents concours sont fusionnés puis scindés en un concours Personnes Agées (PA) et un concours Personnes Handicapées (PH).

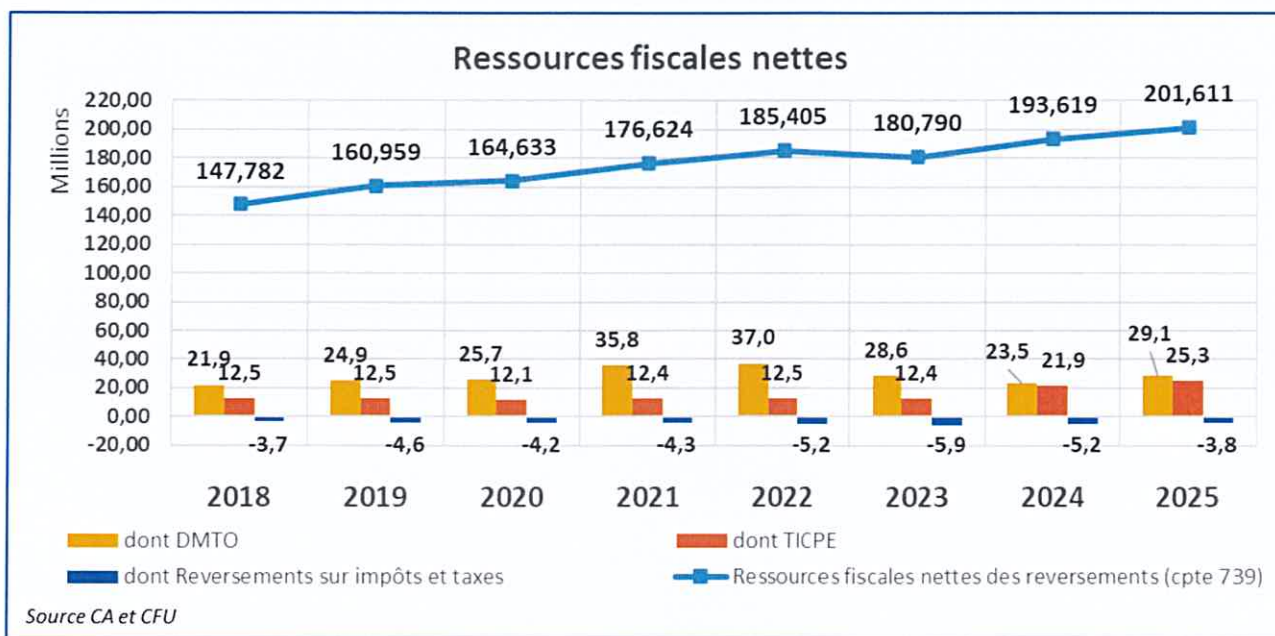
Sur l'exercice 2025, le concours PA 2025 estimé (sur la base des dépenses réelles 2025), comptabilisé sur ce chapitre, s'est élevé à 15,406 M€.

L'autre principale recette perçue sur ce chapitre, pour un montant de 0,158 M€ (0,185 M€ en 2024) concerne les recouvrements sur bénéficiaires ou sur établissements.

Le chapitre 017 « Revenu de Solidarité Active » qui s'élève à 0,528 M€ comptabilise les indus liés au versement des allocations RSA (0,446 M€) ainsi que la participation de l'Etat au titre du pacte des solidarités (0,082 M€).

Le chapitre 70 « Produits des services » qui s'élève à 2,623 M€ contre 2,364 M€ en 2024, enregistre divers produits de gestion dont notamment les remboursements de mise à disposition de personnel (1,198 M€), les remboursements de consultations et de permanence de soins de centres territoriaux de santé (0,723 M€ contre 0,832 M€ en 2024), les redevances d'occupation (0,449 M€), les recettes d'activité de Flaran (0,187 M€ contre 0,158 M€ en 2024), la vente de bois et de plaquettes bois (0,043 M€), la vente d'objet dérivés MEMENTO (0,005 M€), les recettes d'activité des Archives (0,003 M€).

- les chapitres 73 « Impôts et taxes » et 731 « Fiscalité locale » : Le montant perçu sur ces 2 chapitres s'est élevé en 2025 à 205,430 M€ contre 198,783 M€ en 2024. En net, c'est-à-dire après prise en compte des reversements et restitutions sur impôts et taxes ²¹(imputés sur le chapitre 014), le montant perçu s'est élevé en 2025 à 201,611 M€ (contre 193,619 M€ en 2024).



TVA/TFPB : Depuis 2021, dans le cadre de la réforme fiscale qui a transféré le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties des Départements vers le bloc communal, le Département perçoit une fraction de TVA. En 2025, cette part s'est élevée à 60,237 M€ contre 60,076 M€ en 2024 soit une augmentation de +0,27%. Pour mémoire, la taxe sur le foncier bâti s'est élevée en 2020 à 53,116 M€.

De plus, une fraction supplémentaire de TVA d'un montant de 1,339 M€ a été perçue pour la 5ème année en 2025. Cette fraction supplémentaire se substitue au fonds de stabilisation institué par l'article 261 de la loi de finances 2019.

TVA/CVAE : La fraction de TVA compensatoire de la CVAE s'est élevée en 2025 à 7,722 M€ contre 7,701 M€ en 2024 (pour mémoire : la dernière année de perception de la CVAE s'est élevée à 6,726 M€ en 2022).

TVA/FONDS DE SAUVEGARDE : En 2025, le Département n'a pas été éligible au fonds de sauvegarde, alimenté au niveau national par une fraction de TVA et réparti entre les

²¹ Comptes 739* – Chapitre 014

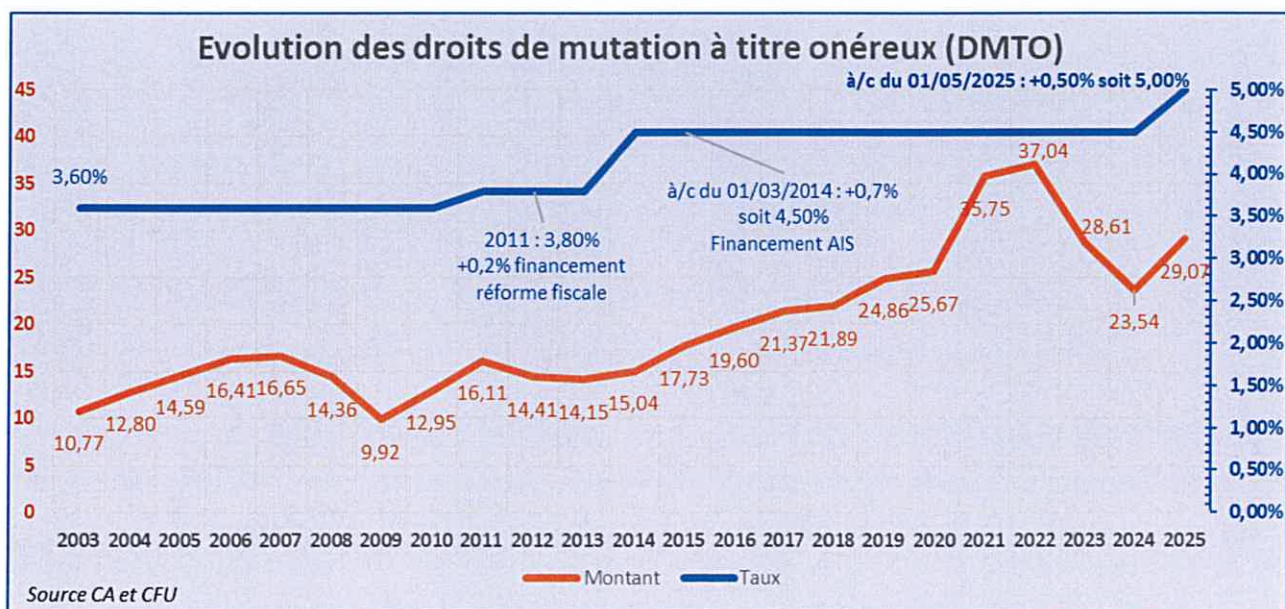
Départements selon un critère de fragilité sociale. Le montant perçu en 2024 s'était élevé à 3,872 M€.

TSCA : Le produit de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance s'est élevé à 50,178 M€. Il progresse de +7,15% en 2025 (46,830 M€ en 2024). Il correspond à la perception au bénéfice des départements de la compensation des transferts de compétences prévus dans l'acte II de la décentralisation, au titre notamment, des agents des routes (ex DDE) et des collègues (transfert des TOS) et de la compensation liée à la suppression de la taxe professionnelle. Le produit de cette taxe participe également au financement des SDIS.

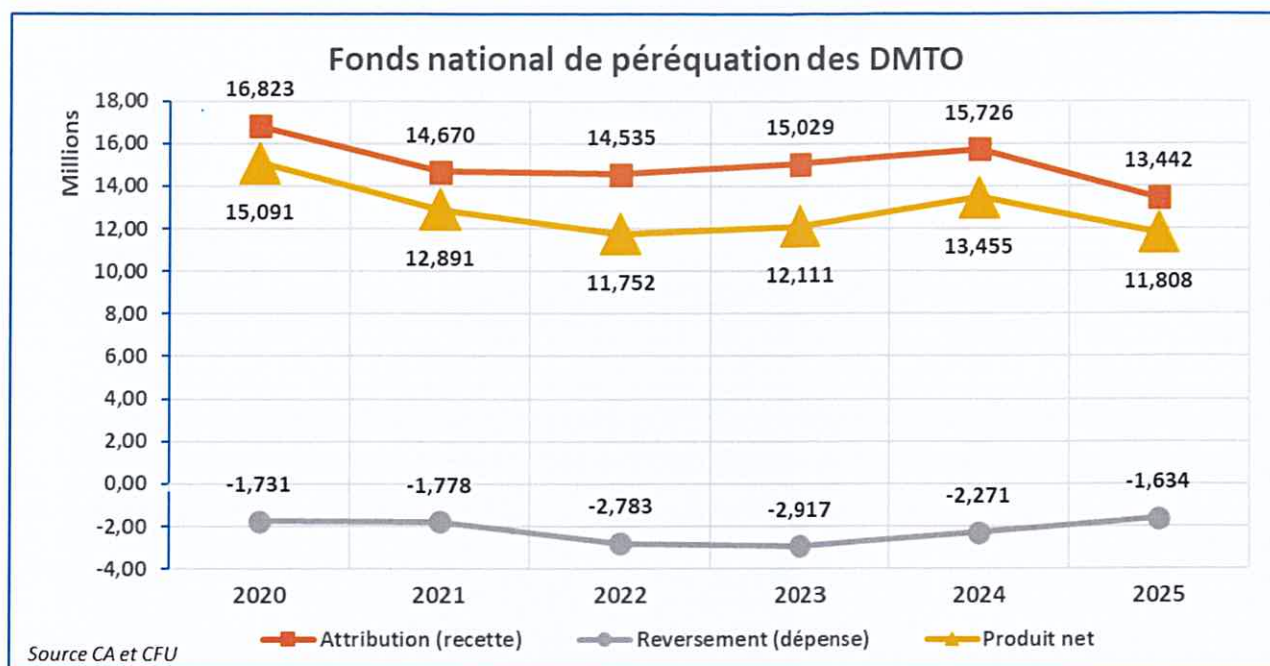
DMTO : En 2025, le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) s'est élevé à 29,067 M€ contre 23,538 M€ en 2024. Ce rebond de plus de 23% fait suite à deux exercices de baisses successives (2023 et 2024). Le produit 2025 est la résultante d'un rebond des transactions immobilière mais aussi de la hausse de +0,50% du taux de base décidé par l'assemblée départementale en 2025. Le nouveau taux de 5% s'applique aux transactions immobilières conclues à compter du 1^{er} mai 2025. C'est la loi de Finances 2025 qui a donné l'opportunité aux départements de relever le taux de la taxe de publicité foncière ou de droit d'enregistrement. Cette disposition, limitée dans le temps, devrait s'achever le 31 mars 2028.

Les DMTO sont constitués de 4 composantes :

- les droits de mutation sur les transactions immobilières au taux de base pour 23,426 M€ (taux 3,6% jusqu'au 30/04/2025 puis 4,1%) ;
- la part Etat transférée depuis la loi de finance 2011 pour un montant de 1,214 M€ (taux 0,2%) ;
- une part dédiée au financement des AIS instaurée par la loi de finance de 2014 pour 4,250 M€ (relèvement du taux de 0,70%) ;
- la taxe additionnelle pour 0,177 M€.



Le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DTMO) instauré par la loi de Finances de 2020, perçu pour la première fois en 2020 est venu en remplacement du fonds de soutien interdépartemental (FSID), du fonds de solidarité et du fonds de péréquation des DMTO. Le produit de ce fonds s'est élevé en 2025 à 13,442 M€ (15,726 M€ en 2024) contre un produit cumulé 2019 des 3 fonds dissous de 16,534 M€. Compte tenu de la contribution du Département en 2025 pour 1,634 M€ (inscrit en dépense de fonctionnement/chapitre 014) le produit net s'élève à 11,808 M€ (contre 13,455 M€ en 2024).



TICPE : Le produit de la TICPE, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques s'est élevé en 2025 à 25,258 M€ contre 21,862 M€ en 2024 soit une progression de +3,396 M€ (+15,53%). La TICPE perçue finance depuis 2024 le transfert au Département de la compétence des routes nationales. Pour 2025 cette part s'est élevée à 12,805 M€. La TICPE est également versée en compensation des dépenses d'allocations d'insertion (RSA) pour 9,394 M€ (montant inchangé depuis 2015) et en compensation des autres transferts de compétences en complément de la taxe sur les conventions d'assurance pour 3,058 M€ (contre 3,060 M€ en 2024).

Frais Gestion Foncier Bâti : Le transfert en recettes de l'équivalent des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties, institué par la loi de finances 2014 au titre du financement des AIS, s'est élevé à 7,461 M€ (contre 7,268 M€ en 2024).

FNGIR : A noter la perception sur le chapitre 73 du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) pour 5,779 M€ montant inchangé depuis 2011.

TICFE : En 2025, la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) (qui est venue remplacer la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE en 2022) s'est élevée à 2,836 M€ contre 2,977 M€ en 2024.

Taxe d'aménagement : Le produit de la taxe d'aménagement sur le budget « Espaces Naturels Sensibles et CAUE » s'est élevé en 2025 à 0,386 M€ contre 0,738 M€ en 2024 et 1,192 M€ en 2023. Sur 2 exercices le produit de cette taxe s'est effondré de -67,64%.

En 2022, une réforme est venue modifier les conditions de perception de la taxe d'aménagement : changement du fait générateur de l'exigibilité de la taxe et changement de l'administration chargée de son recouvrement. La conséquence de cette réforme a été une chute importante de cette recette fiscale. L'effet de cette réforme a été aggravé par une réforme technique de mode de suivi des autorisations d'urbanisme et de recouvrement de la taxe. Le produit (pour la part départementale) est passé d'une moyenne annuelle d'environ de 1,2M€ entre 2019 et 2023 à 0,738 M€ en 2024 et 0,386 M€ en 2025.

Une fraction de taxe d'aménagement (1/3) est reversée au CAUE (cf. chapitre 014) au titre du financement de son fonctionnement. En 2025, cela a représenté la somme de 0,129 M€ (contre 0,246 M€ en 2024 et 0,397 M€ en 2023). La baisse importante de cette ressource a eu pour effet de

faire peser une incertitude sur l'équilibre budgétaire du CAUE. Aussi, le Département s'est engagé à maintenir via une subvention, un niveau de ressource suffisant à son fonctionnement, estimé à 0,402 M€ annuel. Pour 2025, cette subvention s'est élevée à 0,261 M€ contre 0,156 M€ au titre de 2024. En outre, le Département a révisé en 2025 la répartition de la taxe d'aménagement au profit du CAUE (soit 50% du produit de la taxe 33% précédemment, sur la base des autorisations d'urbanismes 2026).

IFER : Le montant perçu au titre de l'IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) s'est élevé à 1,111 M€ en 2025 contre 0,981 M€ en 2024.

- **le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations »** pour un montant total de 70,488 M€ (contre 70,785 M€ en 2024).

Les principales recettes comptabilisées sur ce chapitre sont :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui passe de 44,418 M€ en 2024 à 44,245 M€ en 2025 ;
- les compensations d'exonérations de taxes directes locales et de suppression de la taxe professionnelle pour 8,967 M€ contre 9,134 M€ en 2024 ;
- les dotations versées par la CNSA au titre de la PCH (3,877 M€), MDPH (0,535 M€), conférence des financeurs (0,591 M€), réforme salariale des SAAD publics et privés (0,173 M€), revalorisation salariale des personnels des établissements « personnes handicapées » dans le cadre du Ségur de la santé (0,554 M€), revalorisation salariale des « exclus du Ségur » des établissements « personnes handicapées » (0,246 M€), la dotation qualité (1,801 M€), le fonds d'intervention pour le soutien des aidants (0,148 M€), le fonds de soutien au professionnel des SAAD (0,203 M€), l'appel à manifestation d'intérêt « soutien à l'animation du service public départemental de l'autonomie SPDA 2025 (0,043 M€), soit un total de 8,171 M€. Il est à noter que les dotations versées au titre de l'APA sont imputées sur le chapitre 016. La dotation versée pour le financement de la MDPH fait l'objet d'un reversement imputé sur le chapitre 014 ;
- la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) 1,701 M€ ;
- les participations de l'Etat pour 1,693 M€ au titre notamment :
 - du programme « inclusion sociale protection des personnes BOP304 (0,703 M€) ;
 - de l'ARS pour 0,521 M€ : fonds d'intervention régional pour les centres de santé, au titre de la stratégie régionale de santé, au titre de l'habitat inclusif ; l'unité mobile mammographie ; la lutte anti-tuberculose ; le centre de vaccinations ;
 - de l'ANAH au titre du guichet France RENOV (0,111 M€) ;
 - du projet « Mieux manger pour tous » (0,073 M€).
- le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) pour 1,286 M€ contre 1,284 M€ en 2024 ;
- les participations des collèges au titre du Fonds de Restauration et d'Hébergement (FRH) pour 0,927 M€ ;
- les participations de l'Agence de l'eau pour 0,638 M€ ;
- les participations de la Région pour 0,469 M€ au titre notamment du remboursement des frais de personnel des cités scolaires et du guichet RENOV'OCCITANIE ;
- les diverses participations au titre du FSL pour 0,414 M€ ;
- les remboursements d'achats de denrées des collèges (0,385 M€) ;
- les subventions de l'Europe pour 0,344 M€ : participation de l'agence ERASMUS France pour 0,321 M€ ; Subvention FSE pour 0,024 M€ ,
- les participations des organismes d'assurance maladie au titre du CDS pour

0,322 M€ ;

- le CD31 au titre de l'ex réseau de routes nationales (0,251 M€) ;
- le FCTVA de fonctionnement pour un montant de 0,240 M€ ;
- les participations de l'ADEME au titre du dispositif Chaleur renouvelable (0,088 M€) ;
- les participations des EPCI au guichet France RENOV (0,051 M€) ;
- le fonds matériel restauration des collèges ex FCSH (0,031 M€) ;
- les diverses participations au titre du FAJ pour 0,027 M€.

- **le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »**. Ce poste de recettes correspond, pour la part la plus importante, aux recouvrements dans le domaine social sur des collectivités, organismes ou bénéficiaires pour 3,759 M€ (au titre notamment des récupérations sur successions pour 1,929 M€, des recouvrements sur des organismes, collectivités ou des établissements au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance pour 0,673 M€). Il est à noter que les récupérations d'indus relatifs au RSA se situent sur le chapitre 017.

Ce chapitre comprend également les revenus locatifs pour 0,170 M€ et remboursements de charges locatives pour 0,025 M€, une recette de 0,307 M€ relative à la dénonciation de la convention IGG, les redevances perçues au titre des diverses DSP pour 0,305 M€, un remboursement d'assurance au titre du sinistre du collège de Fleurance pour 0,280 M€, le remboursement par certains collèges des dépenses d'électricité et gaz pour 0,260 M€, les remboursements des frais engagés par la collectivité pour le compte du GIP Public Labo pour 0,135 M€ ainsi que les subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes pour un montant cumulé de 1,710 M€.

Il est à noter que le produit des ventes de biens transférés du SYMA NOGAROPOLE et de l'Etat pour un montant de 0,788 M€ ont été comptabilisés sur ce chapitre (cf. Chapitre 77 ci-dessous).

- **le chapitre 77 « Produits spécifiques »** pour un montant de 0,551 M€ en 2025. Sur ce chapitre figurent quasi exclusivement les recettes de cessions de biens immobiliers suivants pour 0,550 M€ :

- la liquidation des parts de la SEMGERS pour 0,544 M€ ;
- la vente de métaux pour 0,005 M€ ;
- la vente de 2 parcelles pour 0,001 M€.

Il est rappelé que les prévisions relatives aux cessions sont inscrites sur le chapitre d'investissement 024 (sans réalisations).

Il est à noter que le produit des ventes de biens transférés du SYMA NOGAROPOLE et de l'Etat (lors du transfert des RN) n'ont pu être comptabilisés sur ce chapitre, faute d'intégration des biens à l'actif du Département à la date des ventes. Ces produits qui se sont élevés à 0,788 M€ ont été comptabilisés sur le chapitre 75. Cette distorsion comptable, bien que n'ayant aucun impact sur le résultat de l'exercice, a pour effet de fausser le niveau d'épargne de la collectivité.

- **le chapitre 78 « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions »** pour un montant de 1,285 M€ en 2024 répartis ainsi qu'il suit :

- 0,612 M€ au titre des risques liés à la gestion du personnel (maladies professionnelles, Compte Epargne Temps, ruptures conventionnelles) ;
- 0,673 M€ au titre de la dépréciation et des risques sur des créances anciennes.

III. L'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

A. Les résultats de l'exercice 2025

*Détail « **TABLEAU 9** » en annexe au présent rapport*

B. L'affectation des résultats excédentaires de fonctionnement 2025

Selon l'instruction budgétaire et comptable M57, les résultats excédentaires de la section de fonctionnement doivent être affectés en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, égal au cumul du déficit et des restes à réaliser de cette section.

Le reliquat excédentaire est ensuite affecté au choix de l'assemblée délibérante, en réserve complémentaire de la section d'investissement (recette compte 1068) ou en excédent de fonctionnement reporté (recette compte 002).

		Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement 37 037 953,33		
		Fonctionnement (compte 002 R)	Investissement (compte 1068)	Total
01	BUDGET PRINCIPAL	23 111 396,12	13 593 772,17	36 705 168,29
57	AUTODROME NOGARO	284 543,20	48 241,84	332 785,04
	TOTAL	23 395 939,32	13 642 014,01	37 037 953,33

Je vous propose d'affecter les résultats excédentaires de fonctionnement de l'exercice 2025, soit **37 037 953,33 €** de la manière suivante :

- **13 642 014,01 €** permettent de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris « Restes à réaliser » pour 144 319,29 € exclusivement sur le budget principal) recette inscrite sur le compte 1068 ;
- le solde excédentaire de **23 395 939,32 €** est affecté à la section de fonctionnement (recette inscrite sur le compte 002).

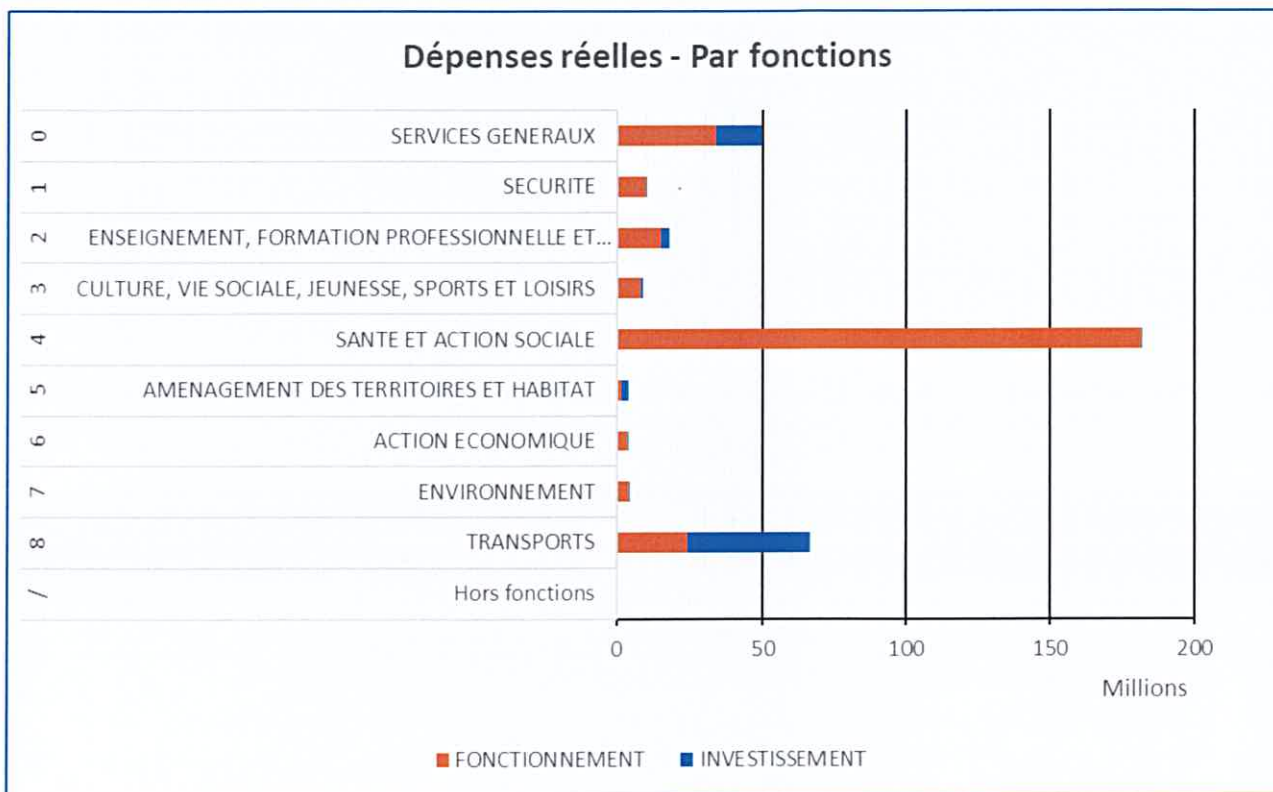
À noter, un report d'excédent d'investissement sur quatre budgets annexes (SATESE, Espaces Naturels Sensibles et CAUE, Laboratoire Vétérinaire Eaux et Sols, Centre Départemental de Santé) pour un montant de 1 250 224,58 € (recette au compte 001) ainsi qu'un report de déficit de fonctionnement pour ces quatre mêmes budgets (SATESE, Espaces Naturels Sensibles et CAUE, Laboratoire Vétérinaire Eaux et Sols, Centre Départemental de Santé) pour un montant de 1 250 224,58 € (dépense au compte 002).

IV. LA PRÉSENTATION PAR FONCTIONS

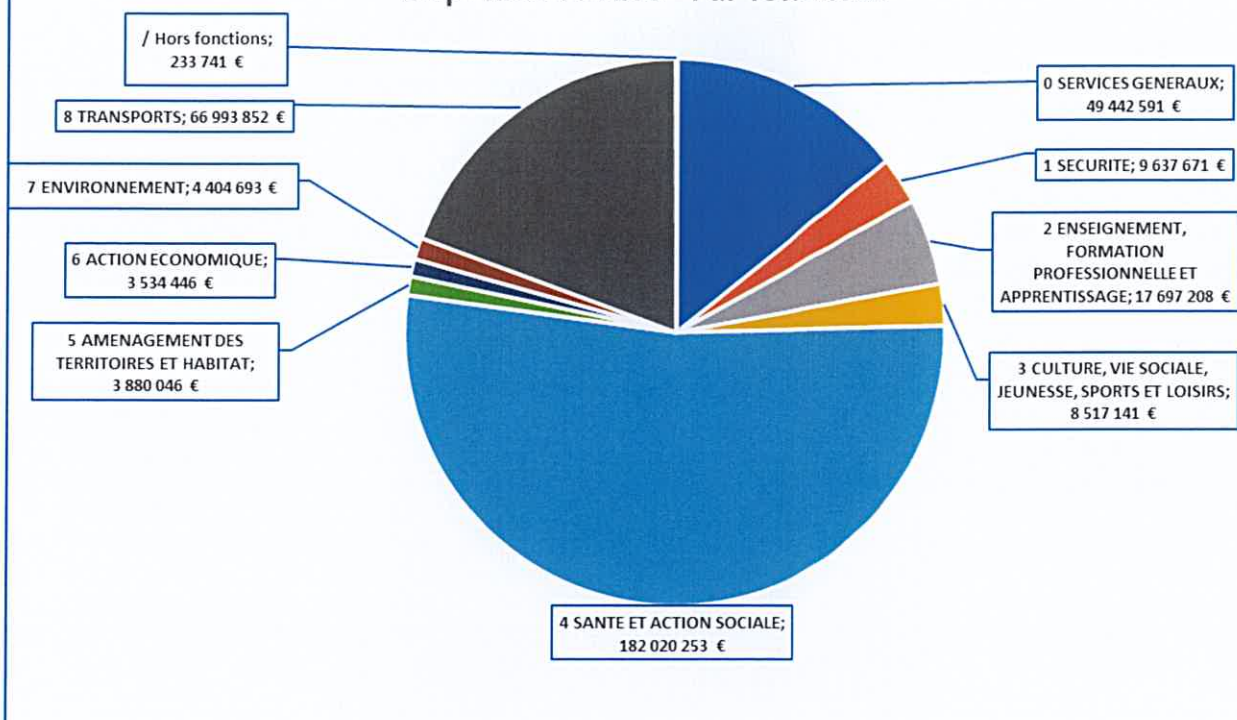
Dépenses réelles – Tous budgets

Détail « **TABLEAU 10** » en annexe au présent rapport

Les dépenses de Santé et action sociale représentent la part la plus importante des dépenses de la collectivité pour 52,55%.

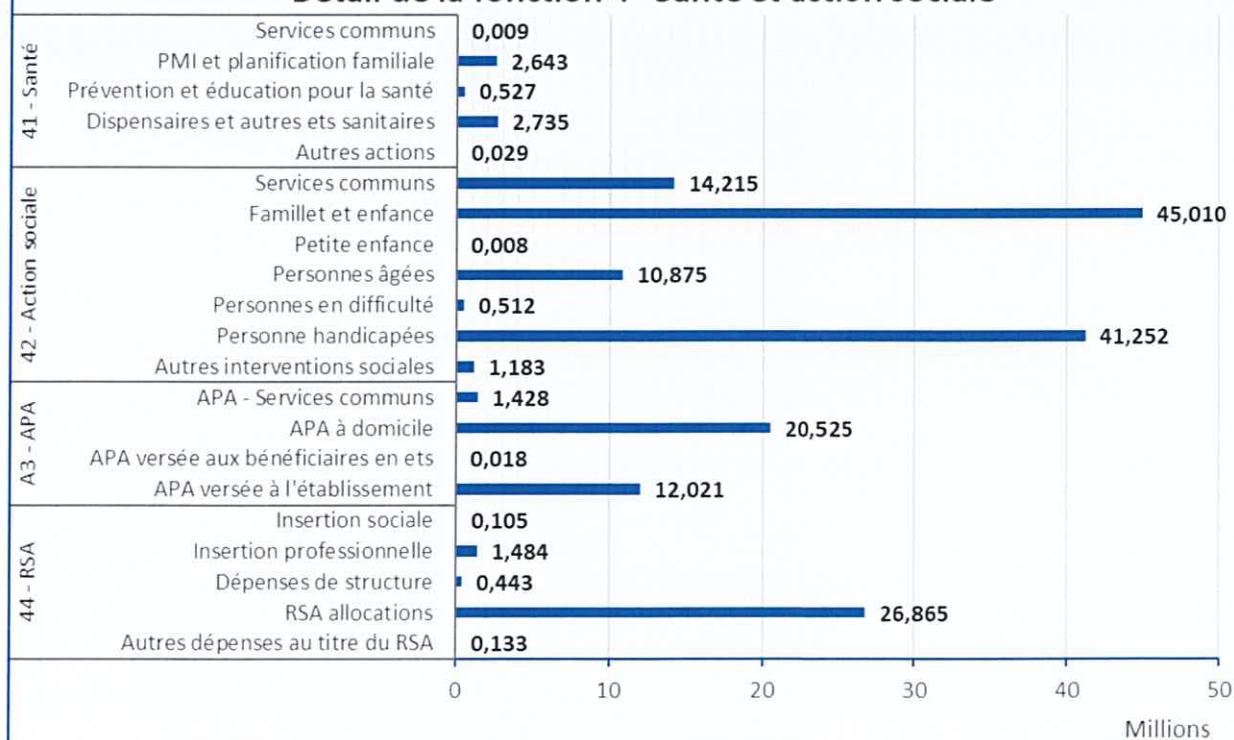


Dépenses réelles - Par fonctions



Détail de la fonction 4 « Santé et Action Sociale »

Détail de la fonction 4 "Santé et action sociale"



Vous trouverez ci-joint le document détaillé du compte financier unique 2025 de notre collectivité décrivant l'ensemble des mouvements de dépenses et de recettes ainsi que ses annexes telles qu'elles sont prévues par la réglementation budgétaire et comptable M57 et M4 pour un budget annexes.

V. LES BILANS SPECIFIQUES

Les bilans spécifiques suivants sont joints au présent rapport :

- le bilan de l'utilisation de la taxe d'aménagement, tel que prévu dans le code de l'urbanisme,
- le bilan de l'utilisation du Fonds Solidarité Logement (FSL) et du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),
- les comptes produits par les délégataires de service public, tels que prévus par le code général des collectivités territoriales.

Je vous propose d'approuver le compte financier unique du Département conforme pour l'exercice 2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Philippe DUPOUY



ANNEXES AU RAPPORT – TABLEAUX FINANCIERS

TABLEAU 1

Tous budgets confondus - Opérations réelles et d'ordre

En €	Dépenses			Recettes			Résultat	
	2024	2025	Evol	2024	2025	Evol	2024	2025
FONCTIONNEMENT	293 396 515,08	296 149 024,83	0,94%	312 999 218,98	331 936 753,58	6,05%	19 602 703,90	35 787 728,75
INVESTISSEMENT	89 659 812,73	75 487 756,98	-15,81%	90 792 287,56	63 240 286,84	-30,35%	1 132 474,83	-12 247 470,14
Total	383 056 327,81	371 636 781,81	-2,98%	403 791 506,54	395 177 040,42	-2,13%	20 735 178,73	23 540 258,61

TABLEAU 2

Détail des résultats par budget

Budgets		En €	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat exercice antérieur		Résultat de l'exercice 2025	Résultat ou solde final
					dont reprise résultat exercice antérieur (hors couverture du déficit)	Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnt au déficit d'investis		
01	BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	290 163 757,66	326 868 925,95	20 340 184,69		16 364 983,60	36 705 168,29
		INVESTISSEMENT	74 919 188,38	61 469 735,50	235 558,00	0,00	-13 685 010,88	-13 449 452,88
			365 082 946,04	388 338 661,45	20 575 742,69	0,00	2 679 972,72	23 255 715,41
47	SATESE	FONCTIONNEMENT	759 067,85	624 266,52	-107 056,14		-27 745,19	-134 801,33
		INVESTISSEMENT	873,24	135 674,57	107 056,14	0,00	27 745,19	134 801,33
			759 941,09	759 941,09	0,00	0,00	0,00	0,00
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	FONCTIONNEMENT	1 872 766,92	1 185 091,83	-515 338,68		-172 336,41	-687 675,09
		INVESTISSEMENT	403 455,13	1 091 130,22	515 338,68	0,00	172 336,41	687 675,09
			2 276 222,05	2 276 222,05	0,00	0,00	0,00	0,00
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	FONCTIONNEMENT	1 205 127,16	988 810,56	-182 506,71		-33 809,89	-216 316,60
		INVESTISSEMENT	8 016,38	224 332,98	182 506,71	0,00	33 809,89	216 316,60
			1 213 143,54	1 213 143,54	0,00	0,00	0,00	0,00
57	AUTODROME NOGARO	FONCTIONNEMENT	99 555,00	432 340,04	159 436,04		173 349,00	332 785,04
		INVESTISSEMENT	151 982,90	103 741,06	-85 944,06	85 944,06	-48 241,84	-48 241,84
			251 537,90	536 081,10	73 491,98	85 944,06	125 107,16	284 543,20
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	FONCTIONNEMENT	2 048 750,24	1 837 318,68	-177 959,36		-33 472,20	-211 431,56
		INVESTISSEMENT	4 240,95	215 672,51	177 959,36	0,00	33 472,20	211 431,56
			2 052 991,19	2 052 991,19	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL		371 636 781,81	395 177 040,42	20 649 234,67	85 944,06	2 805 079,88	23 540 258,61
					20 735 178,73			

TABEAU 3
Tous budgets confondus – Opérations réelles

En €	Dépenses			Recettes			Résultat	
	2024	2025	Evol	2024	2025	Evol	2024	2025
FONCTIONNEMENT	277 735 148,25	280 298 852,39	0,92%	307 520 025,50	325 174 407,50	5,74%	29 784 877,25	44 875 555,11
INVESTISSEMENT	83 466 233,21	66 062 790,59	-20,85%	74 416 534,69	44 727 494,09	-39,90%	-9 049 698,52	-21 335 296,50
Total	361 201 381,46	346 361 642,98	-4,11%	381 936 560,19	369 901 901,59	-3,15%	20 735 178,73	23 540 258,61

TABEAU 4
Par budgets, les prévisions et les réalisations ainsi que les résultats se présentent ainsi qu'il suit (mouvements réels) :

FONCTIONNEMENT

	Budget	Dépenses			Recettes			Résultat
		Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	
01	BUDGET PRINCIPAL	288 091 820,05	274 920 943,51	95,43%	311 735 252,92	320 243 018,44	102,73%	45 322 074,93
47	SATESE	795 021,14	732 913,07	92,19%	822 521,14	623 861,94	75,85%	-109 051,13
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	1 450 960,73	1 387 409,90	95,62%	1 795 560,73	1 049 057,84	58,43%	-338 352,06
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	1 363 890,71	1 164 235,79	85,36%	1 405 440,71	988 810,56	70,36%	-175 425,23
57	AUTODROME NOGARO	81 758,00	81 758,00	100,00%	432 340,04	432 340,04	100,00%	350 582,04
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	2 090 402,36	2 011 592,12	96,23%	2 141 402,36	1 837 318,68	85,80%	-174 273,44
	Somme :	293 873 852,99	280 298 852,39	95,38%	318 332 517,90	325 174 407,50	102,15%	44 875 555,11

INVESTISSEMENT

	Budget	Dépenses			Recettes			Résultat
		Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	
01	BUDGET PRINCIPAL	67 169 510,82	65 649 875,56	97,74%	43 526 077,95	43 583 516,04	100,13%	-22 066 359,52
47	SATESE	137 456,14	468,66	0,34%	109 956,14	109 519,79	99,60%	109 051,13
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	926 737,88	248 206,14	26,78%	582 137,88	586 558,20	100,76%	338 352,06
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	226 456,71	8 016,38	3,54%	184 906,71	183 441,61	99,21%	175 425,23
57	AUTODROME NOGARO	436 526,10	151 982,90	34,82%	85 944,06	85 944,06	100,00%	-66 038,84
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	229 459,36	4 240,95	1,85%	178 459,36	178 514,39	100,03%	174 273,44
	Somme :	69 126 147,01	66 062 790,59	95,57%	44 667 482,10	44 727 494,09	100,13%	-21 335 296,50

TOTAL

	Budget	Dépenses			Recettes			Résultat
		Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	
01	BUDGET PRINCIPAL	355 261 330,87	340 570 819,07	95,86%	355 261 330,87	363 826 534,48	102,41%	23 255 715,41
47	SATESE	932 477,28	733 381,73	78,65%	932 477,28	733 381,73	78,65%	0,00
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	2 377 698,61	1 635 616,04	68,79%	2 377 698,61	1 635 616,04	68,79%	0,00
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	1 590 347,42	1 172 252,17	73,71%	1 590 347,42	1 172 252,17	73,71%	0,00
57	AUTODROME NOGARO	518 284,10	233 740,90	45,10%	518 284,10	518 284,10	100,00%	284 543,20
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	2 319 861,72	2 015 833,07	86,89%	2 319 861,72	2 015 833,07	86,89%	0,00
	Total :	363 000 000,00	346 361 642,98	95,42%	363 000 000,00	369 901 901,59	101,90%	23 540 258,61

Excédent global de clôture :	23 540 258,61
dont Résultat cumulé des exercices antérieurs :	20 735 178,73
dont Résultat de l'exercice 2025 :	2 805 079,88

TABLEAU 5

Tableaux faisant apparaître, en éléments réels et par chapitre budgétaire, les dépenses et les recettes réalisées par rapport aux prévisions.

INVESTISSEMENT

	Chap	Chapitre	Prévu 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation
Dépenses	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	85 944,06	85 944,06	100,00%
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		0,00	
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 400,00	0,00	0,00%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 130 000,00	14 127 917,41	99,99%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 617 546,40	1 312 760,00	81,16%
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	7 247 231,00	6 377 617,72	88,00%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 835 916,36	2 414 798,79	85,15%
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	42 746 494,38	41 351 320,07	96,74%
	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	303 396,83	293 396,83	96,70%
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	155 217,98	99 035,71	63,80%
	458101	BELMONT RD1 VC2 DEPENSE		0,00	
		TOTAL	69 126 147,01	66 062 790,59	95,57%
Recettes	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 218 418,89	1 218 418,89	100,00%
	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	775 000,00	0,00	0,00%
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 297 044,06	7 351 951,69	100,75%
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 983 377,52	21 767 774,82	103,74%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 130 000,00	14 130 000,00	100,00%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	4 601,45	non significatif
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 491,46	11 291,46	90,39%
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	101 818,99	101 818,99	100,00%
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	149 331,18	141 636,79	94,85%
	458201	BELMONT RD1 VC2 RECETTE		0,00	
		TOTAL	44 667 482,10	44 727 494,09	100,13%

Chap 024 : Comme prévu par l'instruction comptable M57, les réalisations de ce chapitre sont inscrites en section de fonctionnement (chapitre 77)

TABLEAU 6

Tableaux faisant apparaître, en éléments réels et par chapitre budgétaire, les dépenses et les recettes réalisées par rapport aux prévisions.

FONCTIONNEMENT

En € - cf. ¹ et ²

	Chap	Chapitre	Prévu 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation
Dépenses	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	982 860,89	982 860,89	100,00%
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 836 982,95	20 880 861,65	91,43%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	85 081 961,00	83 717 999,20	98,40%
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 566 606,00	4 311 457,04	94,41%
	016	APA	34 779 492,00	34 035 413,61	97,86%
	017	RSA / REGULARISATIONS DE RMI	29 796 187,00	29 029 414,96	97,43%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	110 775 254,15	102 781 927,10	92,78%
	6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	210 000,00	179 331,48	85,40%
	66	CHARGES FINANCIERES	3 048 050,00	2 788 823,03	91,50%
	67	CHARGES SPECIFIQUES	257 204,00	51 508,43	20,03%
	68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 539 255,00	1 539 255,00	100,00%
		TOTAL	293 873 852,99	280 298 852,39	95,38%

Recettes	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	20 499 620,73	20 499 620,73	100,00%
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	127 900,00	112 508,41	87,97%
	016	APA	14 257 488,00	15 669 195,52	109,90%
	017	RSA / REGULARISATIONS DE RMI	591 000,00	528 130,11	89,36%
	70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	2 636 897,00	2 623 092,41	99,48%
	73	IMPOTS ET TAXES	96 173 689,00	96 163 120,00	99,99%
	731	FISCALITE LOCALE	103 094 007,69	109 266 556,42	105,99%
	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	71 635 311,00	70 487 877,33	98,40%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 029 851,48	7 987 441,63	99,47%
	76	PRODUITS FINANCIERS	804,00	804,69	100,09%
	77	PRODUITS SPECIFIQUES	681,00	550 792,25	non significatif
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	1 285 268,00	1 285 268,00	100,00%
		TOTAL	318 332 517,90	325 174 407,50	102,15%

¹ Chapitres 016 : y compris dépenses de personnel affecté à la gestion de l'APA

² Chapitres 017 : y compris dépenses de personnel affecté à la gestion du RSA

TABLEAU 7

Les subventions versées (chapitre 65 - compte 657) par fonctions

En €	Fonctions M57	2024	2025	Evolution en %
0	SERVICES GENERAUX	785 811 €	675 883 €	-13,99%
1	SECURITE	2 950 €	121 150 €	ns
2	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	516 342 €	367 795 €	-28,77%
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	2 419 719 €	2 146 145 €	-11,31%
4	SANTE ET ACTION SOCIALE	1 761 840 €	1 620 439 €	-8,03%
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	386 696 €	583 306 €	50,84%
6	ACTION ECONOMIQUE	1 549 188 €	1 262 219 €	-18,52%
7	ENVIRONNEMENT	129 302 €	94 805 €	-26,68%
8	TRANSPORTS	17 000 €	10 048 €	-40,89%
TOTAL		7 568 848 €	6 881 791 €	-9,08%

TABLEAU 8

Détail des subventions d'équilibre aux budgets annexes

		Dépenses	Recettes
01	BUDGET PRINCIPAL	1 709 582,17	
47	SATESE	0,00	168 807,31
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	0,00	662 733,59
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	0,00	243 611,42
57	AUTODROME NOGARO	0,00	0,00
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	0,00	634 429,85
	Total :	1 709 582,17	1 709 582,17

TABLEAU 9

Les résultats de l'exercice 2025 se décomposent comme suit :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
		Déficit 002D	Excédent	Déficit 001D	Excédent 001R	Restes à réaliser DEPENSES	Besoin de financement (Art 1068)
01	BUDGET PRINCIPAL		36 705 168,29	13 449 452,88		144 319,29	13 593 772,17
47	SATESE	134 801,33			134 801,33		
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	687 675,09			687 675,09		
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	216 316,60			216 316,60		
57	AUTODROME NOGARO		332 785,04	48 241,84			48 241,84
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	211 431,56			211 431,56		
	TOTAL :	1 250 224,58	37 037 953,33	13 497 694,72	1 250 224,58	144 319,29	13 642 014,01

TABLEAU 10

Dépenses réelles par fonctions - Tous budgets

Fonctions M57		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Total	
0	SERVICES GENERAUX	33 817 352,17	15 625 238,80	49 442 590,97	14,27%
1	SECURITE	9 630 421,33	7 249,87	9 637 671,20	2,78%
2	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	14 892 630,60	2 804 577,08	17 697 207,68	5,11%
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	7 682 222,15	834 919,33	8 517 141,48	2,46%
4	SANTE ET ACTION SOCIALE	181 479 152,96	541 100,18	182 020 253,14	52,55%
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 340 728,30	2 539 317,60	3 880 045,90	1,12%
6	ACTION ECONOMIQUE	3 417 686,72	116 759,23	3 534 445,95	1,02%
7	ENVIRONNEMENT	3 743 103,80	661 589,52	4 404 693,32	1,27%
8	TRANSPORTS	24 213 796,36	42 780 056,08	66 993 852,44	19,34%
/	Hors fonctions (*)	81 758,00	151 982,90	233 740,90	0,07%
	Total :	280 298 852,39	66 062 790,59	346 361 642,98	100,00%

(*) : Dépenses du budget Annexe « Autodrome de Nogaro » dont la nomenclature comptable ne prévoit pas de présentation croisée par Fonction